

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Thierry Aeschbacher, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Thierry Aeschbacher, M. Vincent Daher, Mme Deborah Mühle

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2022

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 274-21.11 Ecole En Sauvy – Installation de deux pavillons provisoires **p. 676**
Entrée en matière – Crédit d'étude
Fr. 570'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**8) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021, rapporteur Mme Caroline MONOD

- a) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer tout acte authentique en lien avec l'exécution ou la mise en œuvre du Plan localisé de quartier Surville no 29'885 (269-21.09)

p. 677**NOUVEAUX OBJETS**9) Projets de délibération du Conseil administratif

- b) 275-21.11
Entrée en matière Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique III en lien avec la mise en œuvre du Plan localisé de quartier de Surville (29'885) et approuvant les diverses constitutions de servitudes, mutations parcellaires et désaffectations du domaine public communal **p. 678**
- c) 276-21.11
Entrée en matière
Fr. 1'549'244.62 Amortissements complémentaires 2021 sur divers crédits **p. 679**

10) Motions – Résolutions

Résolution « Pour un retrait du projet d'autorisation de construire DD111'141 au profit de l'élaboration d'un plan localisé de quartier et un processus de concertation au chemin Claire-Vue » (R049-2021)

p. 681**RAPPORTS DE COMMISSION**11) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) R032A-2021
Vote Résolution « Non à une autoroute qui coupe Lancy en deux ! » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 14 octobre 2021 (Mme Monica DE VECCHI) **p. 684**
- b) 268-21.09
Arrêté Division, échange et réunion de parcelles avec désaffectation d'une partie des parcelles dp3762 (chemin des Maisonnettes) et dp3763 (chemin du Bac) sises dans le périmètre du PLQ 29990, constitution de servitude de passage public à tous usages grevant la parcelle 5488 – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD) **p. 687**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- | | | | |
|----|---|--|---------------|
| c) | 270A-21.11
Arrêté | Délibération approuvant la constitution de servitudes sur la parcelle 5239 de la Fondation communale immobilière de Lancy – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD) | <u>p. 690</u> |
| d) | 267-21.09
Arrêté
Fr. 170'000.-- | Révision du Plan directeur communal – Crédit complémentaire – Rapports de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI) et de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD) | <u>p. 692</u> |
| e) | 273A-21.11
Arrêté
Fr. 103'000.-- | Réalisation et aménagement d'une garderie (Le Petit Prince) dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 8 novembre 2021 (Mme Monica DE VECCHI) et rapport de la Commission conjointe finances et sociale, séance du 10 novembre 2021 (Mme Lucia ROSALES) | <u>p. 694</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 12) Commission sociale, séance du 11 octobre 2021, rapporteur M. Thierno BARRY
- | | | |
|----|---|---------------|
| a) | Présentation du PIC (Plan d'intégration communal) | <u>p. 696</u> |
| b) | Présentation du projet au cœur du square Clair-Matin, dans le cadre du PCSMU (Politique de cohésion sociale en milieu urbain) | <u>p. 697</u> |
| c) | Nomination d'un représentant pour le nouveau contrat de quartier Les Mouilles-Caroline | <u>p. 698</u> |
| d) | Divers | |
- 13) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 12 octobre 2021, rapporteur M. Vincent DAHER
- | | | |
|----|---|---------------|
| a) | Présentation du budget de la culture 2022 | <u>p. 699</u> |
| b) | Divers | |
- 14) Commission de la sécurité, séance du 20 octobre 2021, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- | | | |
|----|--|---------------|
| a) | Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e | <u>p. 700</u> |
| b) | Visite des points de vigilance à Lancy | <u>p. 700</u> |
- 15) Commission sociale, séance du 1^{er} novembre 2021, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- | | | |
|----|---|---------------|
| a) | Présentation du budget 2022, subventions et postes RH | <u>p. 702</u> |
| b) | Effectifs scolaires | <u>p. 702</u> |
| c) | Nomination d'un représentant du Conseil municipal pour le Contrat de quartier Palettes-Bachet | <u>p. 703</u> |
| d) | Divers | |
- 16) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 novembre 2021, rapporteur Mme Virginie VANDEPUTTE
- | | | |
|----|---|---------------|
| a) | Point de situation sur la Stratégie climat | <u>p. 703</u> |
| b) | Budgets d'investissements, postes et subventions 2022 | <u>p. 704</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- 17) Commission des sports, séance du 3 novembre 2021, rapporteur Mme Priscille DIA
- a) Présentation du budget 2022 du service des sports **p. 706**
 - b) Divers
- 18) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021, rapporteur Mme Caroline MONOD
- b) Divers
- 19) Commission des travaux, séance du 8 novembre 2021, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation du budget des investissements 2022 et postes **p. 708**
 - b) Présentation des travaux en cours et prévus pour 2022 **p. 710**
 - c) Divers
- 20) Commission conjointe des finances et sociale, séance du 10 novembre 2021, rapporteur Mme Lucia ROSALES
- Présentation des coûts liés à la municipalisation de la petite enfance **p. 711**

POINTS FINAUX

- 21) Propositions individuelles et questions **p. 713**
- 22) Prestation de serment de M. Hüseyin TEMEL (Les Verts) en remplacement de Mme Mathilde CAPTYN, démissionnaire **p. 716**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration et Mesdames et Messieurs du public.

Je commence par excuser Mme Mühle, M. Aeschbacher et M. Daher.

Je fais ensuite un point par rapport aux mesures sanitaires : évidemment les gestes barrières sont toujours de rigueur ; par rapport au port du masque, vous avez probablement entendu les annonces du Conseil d'Etat aujourd'hui, il n'est pas obligatoire jusqu'à lundi 6h00 du matin mais le Conseil d'Etat recommande fortement son usage lorsque c'est possible d'ici là. Je ne me fais que l'écho de la recommandation du Conseil d'Etat, mais celles et ceux qui ne souhaitent pas le porter ou souhaitent le porter sous le nez ne seront pas embêtés ce soir tant que la distance est là et que vous êtes à votre place.

Mesdames et Messieurs, je vous prie maintenant de vous lever afin d'observer une minute de silence pour le décès de M. Sotero Santos, le père de M. Armando Couto.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Jotterand : je vous remercie. Nous passons au point 1 de notre ordre du jour.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jotterand : nous avons reçu une résolution qu'il vous est proposé d'ajouter au point 10). Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de soumettre au vote cet ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : une première communication qui concerne les rapports d'information suite aux commissions. Un petit rappel par rapport au fait que, selon notre règlement, ils doivent durer 4 minutes lorsqu'il s'agit de rapports d'information. Certes, ils ne sont plus lus, mais on peut estimer que 4 minutes, cela représente à peu près une page et demie. On voit encore ces derniers mois des rapports qui font jusqu'à 5 pages. Donc, un petit message du Bureau pour vous remercier d'avance pour votre concision.

Nous avons un certain nombre de courriers ce mois. Tout d'abord la lettre de démission de Mme Captyn dont je prie M. Haas, en remplacement de Mme Mühle, de faire lecture.

M. Haas :

Lettre de démission de Mme Captyn du 3 novembre 2021

« Concerne : démission

Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous informer que j'ai décidé de démissionner de ma fonction de Conseillère municipale au 25 novembre 2021.

Depuis un an, j'ai tenté de concilier mon engagement politique avec un nouveau travail, en plus de différents engagements associatifs et culturels, ainsi que ma vie de famille. Or, il est préférable de se rendre à l'évidence, avant que la santé ne fasse des siennes, cela fait trop.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Je me réjouis cependant de suivre les discussions et décisions du Conseil municipal en tant que citoyenne, ainsi que son action en faveur de la qualité de vie des Lancéennes et Lancéens et celle pour accélérer la transition écologique.

Vous souhaitant le meilleur en cette période de fin d'année, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Mathilde Captyn »

M. Jotterand : merci Mme Captyn pour votre travail en ce début de législature.

Nous avons également reçu un courrier du service des votations et élections que nous lirons en fin de séance pour la prestation de serment du remplaçant de Mme Captyn.

Nous avons reçu un courrier d'un riverain du parc Chuit, au sujet de Genève Montagne. Le courrier était également adressé au Conseil administratif qui s'en est occupé.

Nous avons reçu le courrier d'une concitoyenne qui remercie le Conseil municipal pour le chèque senior pour l'abonnement des transports publics genevois qui lui a permis de rendre son permis de conduire.

Nous avons reçu un courrier par rapport à l'urgence climatique d'une citoyenne qui demande d'accélérer notre action à ce sujet. Réponse a été donnée suite au Bureau.

Nous avons reçu le courrier d'un riverain de la rue du Bachet qui était adressé, suite à la non-actualisation du site de la Commune, à « M. Dagobert », alias M. Dérobert, ancien Président. Il a fallu chercher qui était ce Monsieur Dagobert mais nous avons trouvé ! Il avait diverses doléances concernant cette rue, notamment vis-à-vis de l'augmentation du trafic et de la rue voisine Eugène-Lance, de même qu'un message positif sur la transformation de l'éco-point de la rue du Bachet.

Enfin, nous avons reçu un courrier du SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs) au sujet de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle). Il s'agit d'une opposition au processus de transfert de l'Etat aux communes et une demande, si cela se fait malgré tout, d'y intégrer des partenaires terrains.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : la première information concerne la question écrite de Mme Rosset, vous avez reçu la réponse, c'était en lien avec les mesures qui étaient entreprises par rapport à la sécurité informatique.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 048-2021

relative à l'objet suivant

LA SECURITE INFORMATIQUE

1) Quelles sont les mesures déjà en place pour gérer la sécurité informatique de la Ville de Lancy ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Le SIACG est le point central de la sécurité pour toutes les communes genevoises (excepté la Ville de Genève qui a son propre service informatique). Lors de l'annonce du cas de cyberattaque dont a été victime la commune de Rolle, le service informatique de Lancy a aussitôt transmis une demande au SIACG pour évaluer les niveaux de risques similaires au sein d'une commune genevoise. Voici la réponse du directeur adjoint du SIACG :

Concernant le SIACG, il a mis en œuvre et exploite plusieurs mesures techniques, périphériques et centrales (systèmes de protection et de détection) pour protéger les communes membres. Mais également d'un SIEM (Security Information and Event Management) afin de gérer les événements des systèmes d'information. Lequel est surveillé par un SOC (Security Operating Center).

En toute objectivité, j'ose dire que nous sommes bien préparés, mais jamais à l'abri et gardant à l'esprit que ces mesures techniques doivent être complétées par des campagnes de sensibilisation aux cyber dangers.

Dans le cadre des mesures qui ont été mises en place par le SIACG, ce dernier relève que la protection des systèmes d'information (SI) est une préoccupation permanente et prioritaire. La sécurité informatique de la commune est gérée par le SIACG, qui mutualise les services informatiques des 44 communes genevoises membres. Cela s'applique également au dispositif de sécurité des systèmes informatiques communaux pour qui le SIACG s'est doté de ressources organisationnelles spécifiquement dédiées à l'interne et à l'externe (en collaboration avec la Ville de Genève, le Canton de Genève, les administrations fédérales et des prestataires privés spécialisés en cybersécurité), ainsi que de mesures de protection techniques appropriées. Le SIACG et ses groupements sont également certifiés ISO 27001, ce qui démontre une certaine maturité dans la gestion des risques liés à la sécurité de l'information.

Le service informatique s'attèle à donner régulièrement des consignes de sécurité à tous les utilisateurs et utilisatrices de Lancy, ainsi que des liens pour des formations en ligne. Des avis de nouvelles attaques ou de spams récents sont relayés et diffusés pour information aux utilisateur-trice-s pour qu'ils y soient attentifs.

Le SIACG alerte les correspondant-e-s informatiques des communes genevoises en cas d'attaques, afin qu'ils relaient l'information aux utilisateur-trice-s. Il faut savoir également que les systèmes de sécurité installés au SIACG, sont continuellement mis à jour et permettent par exemple de bloquer la plupart des spams dans les messageries. Ils intègrent une authentification à deux facteurs (Nom d'utilisateur/mot de passe avec Code SMS reçu sur le téléphone mobile de l'utilisateur).

Un des points d'amélioration pour réduire le risque d'attaque réussie serait de sensibiliser plus régulièrement les utilisateurs. En effet, dans de très nombreux cas, le piratage est rendu possible en raison d'une erreur humaine relevant généralement d'un non-respect des normes de sécurité ou des méconnaissances des bonnes pratiques en matière de sécurité.

2) Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter le cas de Rolle ?

L'ACG prend très au sérieux l'attaque de la commune de Rolle cet été.

À la suite des dernières cyberattaques survenues en Suisse romande, le Centre national pour la cybersécurité « NCSC » a émis des recommandations visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information (SI).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

*L'une d'entre elles est de **restreindre géographiquement les accès aux SI au travers de l'Internet**, en particulier si ces accès ne sont pas sécurisés par une authentification forte - dite doubles facteurs (par exemple code SMS) pour que d'éventuelles connexions se faisant passer pour des utilisateurs du réseau des communes genevoises, soient bloquées.*

*Convaincu que cette méthode pragmatique permet de limiter drastiquement les risques d'attaques, le comité SIACG a décidé de suivre cette recommandation qui a été effective à partir du **lundi 18 octobre 2021**.*

Ci-dessous les prestations concernées :

Prestations	Accessible depuis
AlwaysOnSIACG (VPN)	<i>Suisse et Europe des 27</i>
Poste de travail virtuel (VDI)	<i>Suisse et Europe des 27</i>
Application Police	<i>Suisse</i>
Messagerie Webmail	<i>Suisse et France</i>
Messagerie ActiveSync - Smartphone	<i>Suisse et France</i>

De plus, pour Lancy, pour la téléphonie, le service informatique a également mis en place le blocage des appels sortants pour l'Europe proche, avec l'accord du Conseil administratif.

La commune de Lancy a en plus décidé de restreindre la possibilité de réaliser des appels sortants en dehors de l'Europe afin de limiter des appels indésirables et coûteux.

Enfin, il convient de souligner que, quelles que soient les mesures de protection mises en œuvre, celles-ci n'offriront jamais une sécurité à 100%.

Mme Gachet : je devais une réponse à une question orale lors du dernier Conseil municipal, de Mme Bonvin Bonfanti, concernant la formation pour les agents de police municipale en lien avec le harcèlement de rue. C'est une confirmation de ce que je vous avais dit, l'ensemble des policiers municipaux a suivi cette formation, elle est intégrée à leur formation. Seul deux agents en formation ne l'ont pas encore suivie, mais c'est en cours de processus. D'ici la fin de l'année, l'ensemble des agents de la police municipale aura suivi cette formation.

M. Bonfanti : j'ai quatre informations à donner. La première concerne une réorganisation administrative. Le Conseil administratif souhaite vous annoncer la division du service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité en deux services distincts dès le mois de janvier 2022, à savoir le service de l'aménagement du territoire (SAT) et le service des travaux et de l'énergie (STE). Le service de l'aménagement du territoire comprendra les sections urbanisme, espaces publics, mobilité. L'unité du développement durable quitte le service de l'environnement et du développement durable pour rejoindre ce nouveau service. Le Service de l'environnement et du développement durable redevient ainsi le service de l'environnement. Je vais laisser le soin à ma collègue de donner plus tard les contours du service des travaux et de l'énergie.

Trois autres informations : l'une concerne le marché de Noël. Comme vous le savez, il aura lieu la semaine prochaine à la place de Pont-Rouge. Nous pourrons inaugurer cette place ainsi que le marché de Noël qui aura lieu du 1^{er} au 5 décembre, l'inauguration du marché et de la place aura lieu le jeudi dès 18h00. Lancy en lumières sera aussi réalisé cette année du 2 au 15 décembre, l'inauguration aura lieu le samedi 4 décembre à 17h00 au stade de Florimont.

Pour finir vous avez tous reçu sur vos tables le calendrier de la voirie 2022. Je tiens à m'en excuser, nous avons dit le mois passé que nous faisons tout pour limiter les déchets et je vois que malheureusement l'information n'est pas passée auprès de tous les services. Mais comme

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

vous l'avez vu, vous n'avez pas reçu de flyers culturels, cela veut bien dire que certains ont reçu l'information. Nous ferons mieux l'année prochaine car vous ne recevez le calendrier qu'une fois par année, quoi que pour certains ce sera deux fois car vous le recevez maintenant ainsi que dans votre boîte à lait.

M. Jotterand : merci Monsieur le Conseiller administratif. Au moins le service ramassera lui-même les déchets générés !

Mme Moyard : pour compléter l'information de mon collègue Bonfanti à propos du service des travaux et de l'énergie à partir du 1^{er} janvier, ce n'est pas très compliqué, c'est le même qu'aujourd'hui moins la partie aménagement, mais pour rappel cela comprend à la fois la partie d'entretien des bâtiments, la partie architecture et gestion de projets, la partie génie civil et également l'énergie. A noter encore que l'ensemble des concierges des écoles dépend également de ce service.

La seconde information est en rapport avec l'un des courriers que vous avez mentionné, Monsieur le Président, celui de M. Tomaselli, le riverain qui se plaignait à propos de la rue du Bachet et du réaménagement de l'avenue Eugène-Lance. Juste pour vous dire que le courrier que vous avez reçu est, à ma connaissance, non daté, et qu'il se plaint de ne pas avoir de réponse qu'il a en fait eue. Il avait écrit au mois de juillet, il a reçu, avec les vacances des uns et des autres, les recherches, etc. une réponse de ma part au mois d'août. Il nous a relancé au mois d'octobre, on lui a redit qu'on lui avait écrit et entretemps il vous a écrit pour se plaindre qu'il n'avait pas reçu de réponse. Donc, je voulais juste vous rassurer sur le fait qu'il avait bien reçu les deux réponses, en tout cas il l'a lue pour me dire qu'il avait été satisfait.

En substance, il demandait s'il y avait eu des études d'impact OPB, donc bruit, qui avaient été faites sur la rue du Bachet, avant les travaux, la mise en place de l'éco-point et surtout la mise en sens unique partiel d'Eugène-Lance. Il lui a été répondu que cela n'avait pas été le cas étant donné que ce n'était pas une rue qui faisait partie des mesures OPB qui devait être surveillée. D'autre part, il voulait avoir des mesures concernant le nombre de véhicules en heures de pointe du matin et du soir avant et après travaux. Cela bien sûr avait été réalisé dans le cadre de l'étude, nous lui avons donné les chiffres, globalement il s'agit d'une diminution sur cette rue. Autrement je vous fais grâce de toute une série de remarques diverses et variées, il avait aussi des sujets de satisfaction, mais sachez que nous avons traité cette question. Etant donné qu'il s'était adressé à vous, je trouvais que la moindre des choses était de vous indiquer que le nécessaire avait été fait.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2022

Mme Gachet :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2022.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES

L'élaboration de ce budget est marquée par l'introduction des éléments financiers liés à la municipalisation intégrative de la petite enfance, comme acceptée majoritairement par votre Conseil lors de la séance plénière du 25 mars 2021.

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de charges de Fr. 2'455'500.-- et nous allons vous exposer les éléments clés qui le composent.

Il convient cependant de préciser les dispositions qui nous autorisent à déroger à l'équilibre budgétaire.

Afin de permettre aux communes de se prémunir des conséquences financières sur l'impôt des personnes morales dès l'introduction de la RFFA en 2020, le Canton a introduit une dérogation aux mesures d'équilibre budgétaire à l'art. 131 LAC. Il s'agit d'une disposition transitoire, afin de marquer son caractère exceptionnel et provisoire.

Ainsi, en dérogation aux articles 115 et 122 LAC, les communes peuvent présenter pour les budgets 2020 à 2027 des excédents de charges supérieurs au montant des amortissements prévus et elles n'ont pas l'obligation de présenter un plan financier quadriennal démontrant le retour à l'équilibre. Pour précision, cette dérogation était prévue dans un premier temps pour cinq ans (budgets 2020 à 2024). Après l'acceptation de la loi 12785 en date du 29 janvier 2021, le délai a été porté à huit ans.

L'excédent de charges est toutefois limité au montant de la prévision de la perte des revenus de la fiscalité des personnes morales à la suite de l'introduction de la RFFA, telle que fournie par le Département des finances avant l'établissement du budget 2020.

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 125.15 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 134.27 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 6.66 millions.

LES REVENUS

A) Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

Impôt des personnes physiques

Les estimations proviennent du Département des finances (DF). Elaborées pour 2022 sur la base de l'effectif des contribuables de 2019, nous avons intégré 600 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

La valeur de production du centime de l'impôt courant est estimée à Fr. 1'626'630.--, contre Fr. 1'490'779.-- au budget 2021, soit une hausse de 9.1% qui s'explique notamment par les très bonnes prévisions des revenus liés à la perception de l'impôt à la source.

Nous notons également une légère augmentation de la part privilégiée qui passe de 47% en 2021 à 50% en 2022, en raison du niveau de notre indice de capacité financière.

Impôt des personnes morales

Les hypothèses de croissance sur l'impôt sur le bénéfice et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire de septembre 2021, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2022 est de Fr. 294'000.--, contre une valeur de Fr. 291'191.-- retenue au budget 2021, soit + 1%. Une stabilité est toutefois constatée, comparée à la taxation 2020, en replaçant les correctifs. Pour prévoir les effets positifs des nouvelles entreprises installées sur la commune, et tenir compte du système postnumerando, les estimations du DF ont été réévaluées à +5%.

Malgré la crise sanitaire et ses répercussions sur l'économie, notre exposition au risque semble être contenue. La branche des intermédiaires de commerce et le secteur des banques et assurances participent à hauteur de 60% de la part pour Lancy de l'impôt personnes morales.

B) LES REVENUS FISCAUX

Le produit de l'impôt communal, selon les estimations fiscales portées au budget 2022 s'élèvent au final à Fr. 90.19 millions, contre Fr. 83.68 millions au budget 2021.

Taxe professionnelle : Fr. 9 millions

Elle représente environ 7.2% de nos revenus du patrimoine administratif. Basées sur l'évolution des taxations 2020 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes et projetées, les estimations tiennent compte également des nouvelles entreprises et de potentiels effets sur les chiffres d'affaires en lien avec la crise.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.53 millions, contre Fr. 3.55 millions prévus au budget précédent.

Impôts sur les chiens : Fr. 35'000.--

C) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2022 vous sont présentés comme suit :

Les TAXES : sous cette dénomination comptable, nous trouvons les revenus suivants :

- les émoluments administratifs, les ventes, les encaissements des amendes
- les taxes d'utilisation et les taxes pour les prestations de services (p. ex. ventes des cartes journalières CFF, droits et concessions du cimetière, entrées et abonnements de la piscine)
- les remboursements (p. ex. participation des parents aux repas des restaurants scolaires, sinistres, indemnités journalières versées par les assurances)
- les travaux ou prestations pour compte de tiers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- la facturation de prix de pension pour la prise en charge des enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance (dès septembre 2022)

Ces taxes totalisent la somme de Fr. 8.59 millions au budget 2022, contre Fr. 5.19 millions au budget précédent. Les principaux écarts sont constitués par deux effets liés au passage à la municipalisation de la petite enfance, soit Fr. 1.12 million au titre de retour des soldes résiduels excédentaires au bouclage des comptes bancaires des institutions, et Fr. 1.90 million de revenus budgétisés pour 4 mois d'encaissement des pensions.

Les REVENUS FINANCIERS

Importante rubrique budgétaire, elle intègre tous les produits des biens-fonds du patrimoine administratif, soit les loyers (y.c. les loyers internes), les encaissements des horodateurs, l'occupation du domaine public, ainsi que les locations de salles.

Les revenus de nos biens-fonds du patrimoine administratif totalisent la somme de Fr. 8.25 millions au budget 2022, contre Fr. 8.45 millions au budget 2021.

Les REVENUS DE TRANSFERT

Ils sont estimés pour Fr. 4.43 millions en 2022, contre Fr. 3.76 millions au budget 2021.

La nature 46 intègre le versement en faveur de Lancy de Fr. 1'260'900.- au titre de la loi sur la répartition entre le canton et les communes sur la compensation verticale IFD relative à la mise en application de la réforme fiscale RFFA (Fr. 849'000.- au budget 2021).

Toujours dans le cadre de la RFFA, la contribution du fonds à verser par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est estimée à Fr. 1'520'300.-- pour 2022 (Fr. 1'128'100.-- au budget 2021).

Cette rubrique concentre également les subventions et les dédommagements du canton et des communes, les loyers du fonds intercommunal d'assainissement, ainsi que les quotes-parts, fédérales et cantonales, redistribuées en faveur des collectivités publiques (produit de la taxe CO2, rétrocession de taxes d'éliminations anticipées, part aux taxes des compagnies d'assurance incendie, etc.). Le transfert au fonds de régulation pour le GIAP est aussi compris dans cette nature.

Relevons que dès 2022, le GIAP ne subventionnera plus les communes pour les repas des enfants à hauteur de Fr. 0.75 cts/repas, ce qui occasionne une baisse de revenus de Fr. 150'000.--. Corollaire, l'appel à cotisations auprès des communes est réduit d'autant.

LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, est évalué en 2022 à Fr. 6.66 millions, contre Fr. 7.01 millions au budget 2021. Il convient de rappeler que ce résultat est entièrement reconnu dans les comptes communaux et contribue à assurer de nombreuses prestations en faveur des habitants. Au niveau des charges, les attentions sont toujours portées sur les mesures d'assainissement énergétiques, les travaux de rénovation et les mises aux normes en matière de sécurité, en ligne avec notre politique d'entretenir le patrimoine et la préservation du bâti. Quelques grands travaux sont prévus l'année prochaine pour des assainissements électriques, qui seront commentés plus précisément lors de l'examen du budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

CHARGES

Les CHARGES DE PERSONNEL, nature 30, sont en augmentation de Fr. 10.33 millions par rapport au précédent budget, soit Fr. 41.44 millions, contre Fr. 31.11 millions d'estimation pour 2021.

L'intégration du personnel de la petite enfance dès la municipalisation en septembre représente une masse salariale de Fr. 7.47 millions. Le solde de l'écart est principalement constitué par les demandes de nouveaux postes.

Les CHARGES DE BIENS ET SERVICES, ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION, soit la nature 31, est en augmentation de Fr. + 2.42 millions.

Cependant, à l'intérieur de cette nature, il convient de discerner les charges de biens et services, et la prise en compte des fluctuations de provisions fiscales pour risques d'estimation.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation passent de Fr. 26.55 millions au budget 2021 à Fr. 28.72 millions au budget 2022, soit une augmentation de Fr. 2.17 millions.

Outre les effets de la municipalisation de la petite enfance liés à la prise en compte des loyers payés à des tiers, aux frais d'alimentation et aux frais de fonctionnement des locaux et du nouveau service en général, estimés à Fr. 0.86 million, le budget 2022 doit absorber entre autres des augmentations en matière de prestations informatiques, d'ingénierie, juridiques et économiques, rendues nécessaires pour faire face aux développements de la commune, ainsi que des hausses du tarif du gaz. Des augmentations d'enveloppes sont également prévues pour financer divers projets sociaux en matière de promotion de l'intégration, d'actions communautaires, d'animations et de contrats de quartier.

La rubrique qui concentre les dépréciations sur créances (nature 318) augmente de Fr. 252'400.- tout en intégrant l'utilisation de la provision pour risque d'estimation de l'impôt des personnes morales, maintenue à hauteur de Fr. 2.9 millions.

Les AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, nature 33, sont stables, soit Fr. 16.18 millions en 2022, en lien avec la planification des investissements.

Les CHARGES FINANCIERES, nature 340, soit les intérêts de la dette, cumulent une somme de Fr. 1'128'500.-- au budget 2022.

Les CHARGES DE TRANSFERT, nature 36, regroupent les dédommagements et les subventions.

Le montant total estimé au budget 2022 s'élève à Fr. 48.92 millions, alors que le budget précédent présentait un total de Fr. 49.54 millions, soit une diminution de Fr. 0.62 million.

Les éléments qui composent cette nature sont de sources différentes et il convient de les comparer séparément :

- La compensation financière à verser aux communes frontalières augmente fortement. Elle passe de Fr. 4.82 millions au budget 2021 à Fr. 5.97 millions ;
- Les dédommagements au Canton, principalement les frais de perception de l'impôt et le contrôle des zones de stationnement opéré par la Fondation des parkings : Fr. 3.63 millions, contre Fr. 3.50 millions au budget 2021 ;
- Les dédommagements aux communes, soit nos financements pour les groupements intercommunaux (GIAP, Sapay, Evaux, ORPC Lancy-Cressy, SIACG, ACG, SIS), qui totalisent au

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

budget 2022 Fr. 10.83 millions, contre Fr. 10.39 millions au budget précédent, soit une hausse de Fr. 442'200.--.

La part nette calculée selon la LRPF (loi B 6 08 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité) repose sur plusieurs éléments, dont la péréquation des ressources, l'alimentation du fonds intercommunal (FI), la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes, à faible capacité financière, pour leurs équipements publics et les subventions cantonales pour la petite enfance. En 2021, la Ville de Lancy est allocataire pour Fr. 93'000.-- (revenus sur la nature 46), la part nette étant calculée sur la base des comptes 2019. En 2022, la Ville de Lancy va verser une contribution de Fr. 823'000.-- basée sur les comptes 2020.

Les subventions intègrent notre participation à la FASE, le subventionnement des structures pour l'accueil familial de jour, les crèches et garderies (pour 8 mois en 2022), les organismes privés à but non lucratif qui couvrent de multiples domaines : culture, sports, maisons de quartier, social, solidarité internationale. C'est un montant de Fr. 22.64 millions qui est inscrit au budget 2022, contre Fr. 25.64 millions au budget 2021.

- Les subventions accordées aux ménages et aux particuliers, comme celles dédiées à l'aide sociale individuelle, à l'épicerie solidaire ou aux mesures de soutien pour l'acquisition d'abonnements Unireso, totalisent la somme de Fr. 757'000.--, soit + Fr. 81'000.-- par rapport au budget 2021.
- Quant aux subventions sous forme de loyers, la presque totalité de la somme budgétée est reflétée en contrepartie dans les comptes de revenus, en lien avec nos locaux et bâtiments mis gracieusement à disposition ou pour des terrains en droits de superficie. Au final, nous avons une somme de Fr. 3.55 millions, par rapport à un montant de Fr. 3.83 millions au budget 2021.

Le budget 2022 tient compte de la suppression des calculs de loyers internes, pour 4 mois, qui étaient appliqués aux locaux du patrimoine administratif des structures de la petite enfance.

La nature 36 incorpore les dépréciations de participations du patrimoine administratif et les amortissements liés aux subventions d'investissement. Ils ne sont donc pas compris dans les amortissements du patrimoine administratif, mais constituent également une part de l'autofinancement.

Pour notre commune, il s'agit principalement des amortissements des subventions d'investissements pour le FIDU ainsi que pour notre participation aux travaux du foyer Clair-Bois et à la garderie Caroll, soit un total de Fr. 233'400.-- inscrits au budget 2022.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2022 s'élèvent à Fr. 75.29 millions. La planification des investissements pour l'année prochaine intègre tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil, dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, les études, les grands travaux de rénovation, les nouvelles constructions ou participations, qui témoignent de l'importance des développements et des besoins avérés de notre commune.

- Au niveau des objets en cours et votés, pour une somme nette estimée de Fr. 25.23 millions, rappelons entre autres les dépenses liées à la construction de l'école de Pont-Rouge, à la rénovation de l'école Tivoli, aux travaux d'aménagement pour les nouveaux locaux de l'EVE Clair-Matin, à la construction du nouveau bâtiment dévolu au terrain d'aventures du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Petit-Lancy, ainsi que pour financer la finalisation des constructions de la crèche des Rambossons et des locaux parascolaires d'en Sauvy.

- Notons les dépenses budgétées liées aux travaux sur la rampe de Pont-Rouge, à la construction de la passerelle Tivoli-Surville, et aux participations pour les travaux d'aménagement Palettes/Curé-Baud, en lien avec l'extension de la ligne de tram 15 vers St-Julien.
- Les coûts des travaux à réaliser pour l'agrandissement du columbarium sont également programmés l'année prochaine, tout comme la part estimée à financer sur le périmètre ch. du Bac/ch. des Maisonnets, soit la construction du bâtiment "C", qui accueillera une crèche au rez-de-chaussée.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 50.06 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

- Achat d'un terrain pour l'aménagement d'un parc dans le périmètre du PLQ de l'Ancien-Puits
- Achat d'un terrain au sein du PLQ de Surville (projet immeuble et crèche)
- Projet de création d'un nouveau dépôt pour le service de l'environnement à l'avenue des Communes-Réunies et agrandissement de l'ancien dépôt au Petit-Lancy
- Rénovation de la Villa Rapin
- Réaménagements au chemin du Bac, y.c. la voie de bus
- Début des travaux de réhabilitation des collecteurs à la route du Pont-Butin
- 2^{ème} étape pour la réfection de la chaussée et des collecteurs à l'avenue de Petit-Lancy
- Rénovation des infrastructures du Lancy Tennis Club
- Etudes pour l'amélioration de divers parcs (Navazza, Pralie, et pour des places de jeux)

Le budget 2022 intègre également notre contribution annuelle au FIDU de Fr. 1.64 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Au patrimoine financier, l'enveloppe pour permettre les acquisitions foncières est maintenue à Fr. 4 millions.

Le financement des investissements 2022, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

<u>En millions de francs :</u>	
Amortissements	16.42
+ Excédents de charges	<u>-2.46</u>
Autofinancement (cash flow)	13.96
- Dépenses brutes d'investissement	- 105.45
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>30.15</u>
Total à financer par l'emprunt	-61.34

Le montant de Fr. 61.34 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif et l'excédent de charges, à hauteur de Fr. 44.27 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 17.07 millions.

CONCLUSION

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Les répercussions de la RFFA, ainsi que l'augmentation des charges de personnel en lien principalement avec une mise à niveau des besoins en personnel pour garantir un bon suivi des dossiers d'envergures que le Conseil municipal a validé ces dernières années, des travaux, des projets en cours de développement en lien entre autres avec la construction des différentes structures destinées à la petite enfance et aux écoliers, de la gestion des ressources humaines, du suivi financier et comptable de l'ensemble de ces projets font que nous sommes contraints aujourd'hui de vous soumettre un projet de budget déficitaire.

Malgré la situation difficile, la commune a décidé de ne pas prendre de mesures de retenues d'annuités par exemple, le Conseil administratif est en effet opposé à la baisse du traitement des fonctionnaires. Le plan d'investissement proposé nécessite des forces de travail supplémentaires et la répercussion se fait dans tous les services.

2022 verra des investissements importants pour répondre aux besoins dans les domaines scolaires et de la petite enfance avec le début de la construction de l'école de Pont Rouge, avec la construction de plusieurs crèches, dans le domaine sportif avec la rénovation du Tennis club du Petit-Lancy et l'installation d'un système anti-noyade à la piscine de Marignac et dans le domaine de l'aménagement du territoire afin de répondre entre autres au plan Climat.

En ce qui concerne notre fiscalité, on relèvera que malgré l'augmentation de la population, nous ne ressentons pas de gros impacts sur nos recettes personnes physiques, hormis une forte progression de l'impôt à la source. Pour ce qui est des personnes morales, les indications sont très volatiles, et nous espérons que la poursuite de l'installation de nouvelles entreprises dans le quartier Pont-Rouge permettra de stabiliser les données. Tout cela nous oblige par conséquent à une très grande prudence.

Il faut relever encore cette année que notre budget peut compter sur le rendement des immeubles du patrimoine financier, ce qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Notre politique d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques se caractérisera cette année encore par des travaux sur certains groupes d'immeubles, ce qui engendrera une péjoration du résultat net.

Mesdames et Messieurs, votre Conseil administratif a œuvré dans un contexte particulièrement difficile mais néanmoins ambitieux et vous présente ce soir un budget certes déficitaire mais qui répond aux besoins de notre commune.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais au nom du Conseil administratif remercier le service financier et en particulier Mme Catherine Aymon, cheffe du service financier et de l'informatique et son collaborateur direct, M. Domenico Santangelo, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2022.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances pour examen.

M. Jotterand : merci Mme la Maire. Je profite de me joindre à vous pour les remerciements au service financier, à Mme Aymon, M. Santangelo, à l'ensemble du Conseil administratif. Comme il est d'usage, nous allons renvoyer ce point en Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021**NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Ecole en Sauvy – Installation de deux pavillons provisoires – Crédit d'étude (Fr. 570'000.--)
(274-21.11)**
=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'étude qui revêt une importance particulière pour le Conseil administratif, mais surtout pour la gestion des effectifs scolaires dans notre belle commune.

Il n'y a pas si longtemps, je vous proposais le crédit d'investissement pour l'école de Pont-Rouge, il s'agit ici de pouvoir construire deux pavillons provisoires sur le site de l'école en Sauvy. C'est l'avant-dernière des écoles de Waltenspühl qui doivent être rénovées, l'autre étant Tivoli qui aurait dû être terminée depuis longtemps et dont la rénovation n'a pas commencé, mais c'est un autre débat.

L'école en Sauvy doit d'une part être rénovée et l'un des pavillons sert à cela. Etant donné qu'on ne peut pas arrêter le fonctionnement de l'école pendant trois ans, il faut un pavillon provisoire pour pouvoir mettre par rocade les classes et pouvoir, bloc par bloc, rénover l'école. D'autre part, il nous faut un second pavillon provisoire pour absorber la hausse très importante des effectifs sur ce secteur. Si vous regardez sur une carte, l'école en Sauvy est assez seule sur un grand périmètre.

On a bien tourné les choses dans tous les sens avec le Conseil administratif, les services concernés, le groupe de travail interservices, il n'y a pas d'autres solutions. Nous avons pris langue avec le département et effectivement nous travaillons à la fois sur la rénovation et l'agrandissement du pavillon qui est dans le parc en Sauvy, et d'autre part sur la construction d'un pavillon provisoire très probablement situé sur ce qui est aujourd'hui le parking des enseignants. Ces projets sont urgents et il faut absolument, idéalement avoir les deux pavillons, mais en tout cas en avoir un pour la prochaine rentrée.

C'est pour cela que nous vous proposons ce crédit d'étude pour un montant de Fr. 570'000.— pour les deux pavillons, étant précisé que celui du parking est nettement plus compliqué d'un point de vue technique que celui du parc, et que je me réjouis de vous expliquer tout cela en commission.

M. Jotterand : la proposition du Bureau est le renvoi en Commission des travaux et des finances. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

M. Jotterand : pour le point suivant, je vous propose de lire d'abord le rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire, car la délibération 275 est un nouveau point mais elle est une adaptation de la délibération 269 pour être en conformité avec les exigences du SAFCO.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****a) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer tout acte authentique en lien
avec l'exécution ou la mise en œuvre du Plan localisé de quartier Surville no 29'885
(269-21.09)**

=====

Mme Monod présente le sujet : pour suivre l'évolution du développement du quartier, mais également maximiser la pleine terre et la végétalisation et diminuer l'imperméabilisation, les mutations parcellaires prévues initialement au sein du PLQ du Surville doivent être modifiées.

Il est indiqué en outre que ces mutations devront se dérouler en deux temps : une première phase durant les travaux de mise en œuvre du PLQ et la seconde au terme de la réalisation du projet.

Les mutations intermédiaires sont tout d'abord présentées. Elles concernent des modifications de parcelles en domaines public et privé communal et se basent sur les nouveaux besoins de la commune, liés au développement du projet et à la nécessité de connexion des domaines publics.

La nouvelle situation finale est ensuite exposée avec les mutations réalisées à l'issue des travaux. Là aussi, elles ont pour objectif la continuité de l'espace public, mais également, pour certaines zones, une possibilité de gérer le suivi de la végétation.

Un-e commissaire s'interroge sur l'accessibilité à l'espace Gaimont. Il lui est répondu que celui-ci se fera via le chemin des Erables, mais aussi par la promenade Nicolas-Bouvier.

Un-e commissaire demande l'impact financier du passage du domaine public communal au domaine privé communal. On lui indique que cela a un impact sur la valeur du centime, par rapport à l'indice de capacité financière.

Sont ensuite présentées les servitudes prévues pour lesquelles la Ville de Lancy aura des charges en entretien légères ou lourdes selon les cas. Il s'agit de deux servitudes de passage public à pied et à vélo, dont celle sur l'esplanade. Une servitude concerne les plantations. La commune pourra ainsi assurer une cohérence dans la végétation et garantir sa pérennité. Une servitude de passage de véhicule permet d'assurer la connexion du domaine public au chemin Gaimont. Enfin, une servitude concerne les canalisations publiques passant sur les domaines privés.

Un-e commissaire demande si pour garantir la connexion des domaines publics un accès à la rampe Quidort est prévu. Il lui est répondu que cela sera le cas à terme pour les piétons et les cycles, les véhicules de livraison ou d'entretien devront passer par le chemin des Erables.

Ce-cette même commissaire demande l'impact de la végétation du quartier, dont la servitude de plantation, sur le service des espaces verts. Ceci devrait pouvoir être absorbé par le service sans besoin RH supplémentaire.

Un-e commissaire revient sur le passage demandé par la Mission de Chine sur l'esplanade. On lui indique qu'une servitude est bien prévue pour cela, mais que la Ville ne participe plus aux négociations, cette parcelle restant privée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Un-e commissaire souhaite revenir sur la possibilité de poursuite de la piste cyclable au niveau de l'arrêt du tram Quidort, s'agissant d'un domaine public cantonal. La commune prend note de cette demande et regardera avec le Canton ce qui pourrait être fait.

Le Président propose de clore ici les discussions et invite, sur la suggestion d'un-e commissaire, à ce que les commissaires présents puissent se faire les porte-paroles auprès de leurs groupes pour que le projet puisse être voté sur le siège, la présentation ayant déjà été faite.

NOUVEAUX OBJETS (SUITE)**9) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- b) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique III en lien avec la mise en œuvre du Plan localisé de quartier de Surville (29'885) et approuvant les diverses constitutions de servitudes, mutations parcellaires et désaffectations du domaine public communal (275-21.11)**

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : la proposition du Bureau est la discussion immédiate, le vote sur le siège, la discussion ayant déjà eu lieu en commission. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous votons cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté. Il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée auquel je prendrai également part.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations portant sur des objets qui avaient déjà été discutés et approuvés par devant lui et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu l'adoption, le 25 juin 2014, par le Conseil d'Etat, du Plan localisé de quartier Surville n° 29'885 ;

Vu que l'exécution et la mise en œuvre dudit PLQ nécessitent la conclusion de plusieurs actes authentiques ayant notamment pour but de constituer / radier des servitudes, de procéder à des cessions, des divisions ou des mutations parcellaires et d'affecter, respectivement de désaffecter, des parcelles au domaine public communal ;

Vu que certaines de ces opérations foncières portent sur des parcelles propriété de la Ville de Lancy et qu'elles s'écartent en partie du PLQ n° 29'885 adopté par le Conseil d'Etat ;

Que, ce faisant, ces opérations ne sont pas couvertes par l'autorisation délivrée en début de législature 2020-2025 par le Conseil municipal au Conseil administratif et doivent, par conséquent, être approuvées, par voie de délibération, par le Conseil municipal ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Qu'en particulier, l'acte authentique III que le Conseil administratif doit conclure, dont une copie est jointe à la présente délibération, s'écarte du PLQ n°29'885 sur les points suivants :

- *La parcelle 3771B, issue de la division de la parcelle 3771, appartenant au domaine public communal ne sera pas affectée au domaine privé communal comme envisagé au départ, mais au domaine privé ;*
- *La parcelle 1755B, provenant de la division de la parcelle 1755 ressortant du domaine privé communal, doit être cédée au promoteur en charge de la réalisation de la tour n°1. Dans le PLQ, il était prévu qu'une servitude d'usage au profit de la Ville de Lancy soit constituée, opération à laquelle il sera finalement renoncé.*

Par ailleurs, plusieurs servitudes, à charge de la Ville de Lancy, doivent être constituées, lesquelles entrent toutes dans les budgets de fonctionnement de la commune. Il s'agit, pour l'essentiel, de servitudes d'entretien (de canalisations), d'entretien lourd (rénovation) d'une servitude de passage, ainsi que d'entretien et de maintien (de plantations).

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30 al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les opérations mentionnées dans la présente délibération qui dérogent au plan localisé de quartier n° 29'885.*
2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique III.*

L'arrêté 275-21.11 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Amortissements complémentaires 2021 sur divers crédits (Fr. 1'549'244.62) (276-21.11)

Mme Gachet : nous vous proposons ce message parce qu'on a la possibilité de procéder à des amortissements complémentaires en regard des estimations favorables sur le résultat 2021. On souhaite vous faire cette proposition aujourd'hui. Elle est en lien avec la contribution annuelle versée au FIDU, elle est amortie sur 30 ans et dès 2018 les charges d'amortissement se cumulent après chaque exercice. Mais pour réduire l'impact des charges sur 2022 à 2049, on peut procéder à un amortissement complémentaire à hauteur de Fr. 748'000.— sur le crédit relatif à la contribution annuelle du FIDU et cela nous permet justement de diminuer ensuite les charges planifiées d'amortissement de 50%, ce qui nous permet de réduire les charges pour 2022.

Au regard de ce que je vous ai présenté précédemment, je pense que c'est une opportunité pour nous de réduire ces charges. On peut aussi réduire l'impact des charges de 2022 à 2050 sur un autre amortissement complémentaire pour Fr. 801'000.— sur le crédit relatif à la contribution annuelle 2020 du FIDU qui nous permet aussi dans ce cas-là de diminuer les charges planifiées d'amortissement de 50%. Mis bout à bout, cela nous permettrait de faire un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

amortissement complémentaire proposé aux comptes 2021, qui totaliserait un montant de Fr. 1'549'244.62, de manière à réduire l'impact sur les charges 2022.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : le Bureau propose un vote sur le siège pour cet objet. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu la possibilité de procéder à des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2021

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de procéder à des amortissements complémentaires en 2021 d'un montant total de Fr. 1'549'244.62 sur les crédits suivants :*

<i>0290.14620 Contribution au FIDU 2019</i>	<i>Fr. 747'926.48</i>
<i>0290.14620 Contribution au FIDU 2020</i>	<i>Fr. 801'318.14</i>

2. *de comptabiliser ces amortissements complémentaires au patrimoine administratif sous la rubrique 387*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire complémentaire 2021 de Fr. 1'549'244.62*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.*

L'arrêté 276-21.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

10) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) **Résolution « Pour un retrait du projet d'autorisation de construire DD111'141 au profit de l'élaboration d'un plan localisé de quartier et un processus de concertation au chemin de Claire-Vue »**

=====
Dans le cadre d'un recours de l'Association Patrimoine Suisse au Tribunal administratif de première instance contre l'autorisation de construire DD 111'141, située au 1, 3, 5, chemin de Claire-Vue et 51, route de Saint-Georges, parcelles 377, 378, 379 et 380 de Lancy, déposée par la Caisse de pension d'UBS le 20 décembre 2017, la Ville de Lancy a été sollicitée a posteriori par l'Office cantonal des autorisations de construire pour une prise de position concernant l'application de l'art. 2 al.2 lettre e) LGZD.

Cet article de loi prévoit que le Conseil d'Etat peut, après consultation du Conseil administratif de la commune, renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier pour des projets de construction conforme à un 1er prix d'un concours d'urbanisme et d'architecture réalisé en application de la norme SIA applicable, ce qui a été le cas pour ce projet.

La Commission aménagement du territoire de la Ville de Lancy a été saisie par le Conseil administratif pour une prise de position sur cette demande de dérogation, pour lequel la Commission aménagement a procédé aux auditions utiles lors de sa séance du 18 novembre 2021.

L'examen de ce projet a pu montrer l'intérêt patrimonial des bâtiments existants, de même que le nombre d'arbres importants à abattre pour réaliser ce projet, mettant en exergue des questions importantes de la compatibilité de ce projet avec les préoccupations urgentes en matière de climat et patrimoniales, qui légitiment un réexamen complet de ce projet, en lien avec le Plan climat cantonal, l'urgence climatique et la révision du Plan Directeur communal en cours.

De plus, le développement du PLQ de Surville, l'un des plus grands du canton de Genève et situé à proximité, amène le Conseil municipal à également considérer l'importance du dialogue avec le voisinage, accompagnant la mise en œuvre d'un PLQ ou de tout projet de construction sur la commune. Il a également pu être pris en compte la pétition P 2073 déposée au Grand Conseil, munie de 1'050 signatures demandant la protection du bâti existant.

Ainsi, au vu des éléments ci-dessus, de la procédure en cours, et considérant que la genèse de ce projet n'a pas permis une véritable concertation avec la population,

Par ces motifs, le Conseil municipal :

- 1. Demande au Conseil administratif de rédiger une réponse négative à l'Office cantonal des autorisations de construire concernant la demande de dérogation selon art. 2 al. 2 lettre e LGZD pour le projet DD 111'141 du 20 décembre 2017.*
- 2. Invite le requérant à retirer son projet d'autorisation de construire et à élaborer, en collaboration avec le Département et la Ville de Lancy, un plan localisé de quartier préservant les qualités patrimoniales et arborées du site, et à mener un processus de concertation large avec les riverains.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

M. Clémence : cette résolution a été rédigée suite à la Commission de l'aménagement du 18 novembre dernier. Une présentation nous a été faite, ainsi que les auditions correspondant au projet chemin Claire-Vue, puisque ce projet a fait l'objet de l'autorisation de construire que vous avez citée en titre, elle a été déposée, autorisée, puis un recours a été formulé par certaines associations de défense du patrimoine.

Dans le cadre de cette procédure de recours, la Ville de Lancy est sollicitée pour s'exprimer sur le fait de se passer de plan localisé de quartier dans ce périmètre, pourtant situé en zone de développement. A l'issue des auditions, la commission a souhaité faire une résolution pour les raisons suivantes : d'une part, s'étonner de la procédure qui a été mise en place et des considérations du département sur la délivrance de cette autorisation de construire. D'autre part, pour faire part de son envie insistante et réitérée que ces projets de développement urbain puissent faire l'objet de concertation large auprès de la population et d'un préavis du Conseil municipal le cas échéant dans le cadre des procédures de plan localisé de quartier.

Raison pour laquelle la présente résolution a été co-rédigée par plusieurs personnes de cette commission et mise à l'ordre du jour de ce soir. Vous l'avez toutes et tous reçue. L'idée est de demander au Conseil administratif de rédiger une réponse négative à cette sollicitation de demande de dérogation à l'article 2, al. 2, let. e LGZD et complémentarément inviter le requérant à retirer son projet au bénéfice du développement et de l'élaboration d'un plan localisé de quartier qui préserve les qualités patrimoniales de ce site, les qualités arborées de ce site, et qu'il puisse mener un processus de concertation large, notamment avec les riverains.

M. Jotterand : nous allons débattre de la discussion immédiate ou du renvoi en commission de cette résolution. A priori, il semblerait adéquat d'en discuter immédiatement. Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de soumettre au vote la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

Mme Vandeputte :

Mesdames, Messieurs,

Cette résolution proposée vise le préavis demandé par le Canton dans le cadre d'une autorisation de construire au chemin de Claire-Vue au Petit-Lancy.

La Commune s'est déjà positionnée sur l'aspect construction, mais pas relativement à la dérogation relative à un nouveau PLQ.

Bien que la question de la construction soit traitée et que la commune se soit montrée favorable au projet sous certaines conditions, nous relevons que les années ont passé, changeant les attentes de la population et du monde politique.

Ces immeubles ne paient pas de mine en parcourant le chemin de Claire-Vue, puis vient le moment de découvrir la face avant de ces bâtiments et leur intérieur... et il est triste de penser que ceux-ci pourraient être démolis et que les arbres autour, une centaine, pourraient être coupés.

Il est peut-être trop tard, mais nous nous devons d'au moins essayer de sauver ces arbres et ces bâtiments qui, même s'ils ont fluctué au niveau de leur statut, ont toujours été reconnus comme au moins intéressants, voire exceptionnels.

Cette résolution est donc proposée afin que notre commune émette un préavis défavorable à la dérogation demandée car s'il est encore possible de faire quelque chose, il est de notre devoir

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

d'essayer et que si ces bâtiments sont perdus, il faut au moins tenter que le projet s'inscrive dans un plan réfléchi et actuel au vu des prérogatives environnementales et contraintes qui ont été reconnues par le Canton lui-même.

J'espère donc que vous ferez bon accueil à cette résolution.

Mme Monod : le groupe des Vertes et des Verts estime que les questions de procédure sur lesquelles le Conseil administratif est sollicité en rapport avec le périmètre de Claire-Vue est une opportunité de questionner ce projet de densification.

Depuis la tenue du concours d'architecture sur la parcelle en question, en 2014-2015, beaucoup de choses ont changé : la question climatique, le besoin de préserver des îlots de fraîcheur et de verdure dans nos villes, l'importance des arbres dans ce contexte, ainsi qu'une meilleure prise en compte du patrimoine bâti, mais aussi et surtout la nécessité d'intégrer les habitant-e-s dans les processus d'aménagement. Ces éléments ne peuvent être ignorés aujourd'hui.

Sans compter le contexte urbanistique de la Ville de Lancy, qui a vu se développer de très nombreux projets de logements et de transport sur son territoire.

Or, force est de constater que pour ce projet, il y a eu une absence de concertation, pour ne citer que cet aspect.

Nous sommes ainsi convaincus qu'exiger la réalisation du projet dans le cadre d'un PLQ pourra permettre à la population d'exprimer sa position et ses besoins, ainsi que la prise en compte d'éléments majeurs, tels que la question climatique.

C'est pourquoi le groupe des Vertes et des Verts de Lancy soutiendra cette résolution.

M. Dérobert : cette résolution a longuement questionné notre groupe, on s'est posé plein de questions, suite à la séance de commission. C'est vrai qu'on regrette la prise de position du Conseil administratif il y a quelques années qui a été sûrement un peu trop rapide concernant ce projet d'architecture, qui donne presque une réponse positive à l'acceptation de la commune à ce projet – presque – et c'est pour cela qu'on est questionné, parce qu'en effet ce n'est pas totalement juste, mais on s'est quand même énormément avancé dans le principe.

On peut en effet regretter qu'à l'époque on ne se soit pas penché sur les bâtiments, dont un est en tout cas intéressant, si ce n'est exceptionnel, je ne reviendrais pas sur ce bâtiment mais c'est vrai qu'il a des qualités indéniables. On pourrait regretter aujourd'hui, mais avec un certain recul, 5 ans après, les arbres que l'on coupe, etc. J'entends, mais là il y a 5 ans qui se sont écoulés et dans toute l'histoire de ce projet, on se voit mal le refuser maintenant, dire qu'on est d'accord de renvoyer à la case zéro des personnes qui ont avancé, qui ont travaillé, à qui on a donné l'espoir de travailler et d'aller jusqu'au bout, aller jusqu'à déposer une autorisation de construire et de les botter maintenant en touche parce que le Tribunal a lu notre lettre. En admettant qu'il y ait un tout petit suspens sur le fait que Lancy accepte ou pas, la lettre n'était en effet pas très claire, mais l'intention du Conseil administratif de l'époque était à notre avis largement compréhensible, à savoir qu'ils allaient dans le sens d'accepter ce projet-là et dans ce sens nous ne soutiendrons pas la résolution.

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de la résolution.

La résolution R049-2021 est acceptée par 20 oui, 3 non, 10 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021**RAPPORTS DE COMMISSION****11) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Résolution « Non à une autoroute qui coupe Lancy en deux ! » (R032A-2021) - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 14 octobre 2021 (Mme Monica DE VECCHI)**
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. Bonfanti introduit le sujet en rappelant l'entrée en matière de la résolution récente concernant le tronçon de la ceinture urbaine qui passe par Lancy et la volonté du Conseil municipal d'auditionner le Canton à ce propos.

M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures, et plus particulièrement des questions de mobilité, prend la parole. La politique cantonale actuelle vise tout d'abord à développer la mobilité douce et les transports en commun, et à organiser les axes routiers de sorte à réduire et à fluidifier le trafic, pour préserver la vie des quartiers en orientant le trafic de transit sur certains axes. A savoir que l'objectif global reste bien de réduire le trafic individuel motorisé, ainsi que de lutter contre les nuisances sonores.

Concernant la résolution votée par Lancy, M. Dal Busco affirme qu'il n'est pas question de faire une autoroute. Le projet concernant le pont de Lancy et le carrefour du Grand-Lancy vise à faire passer en sous-terrain le trafic de transit et de libérer de la surface pour les transports en commun et la mobilité douce, ce qui, à son sens, apporterait une plus-value pour Lancy.

M. Meiffren de l'OCT relève l'important problème actuel des bouchons sur le Pont de Lancy et de l'impossibilité de faire circuler les TPG et les vélos d'une manière sécurisée.

Le projet de cet axe de la ceinture urbaine s'inscrit dans les objectifs de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. De nombreuses variantes ont été étudiées : élargissement du pont, tunnel, etc., pour cet axe particulièrement délicat, notamment de par le passage critique du Vallon de l'Aire, en descente.

La variante retenue est celle qui consiste à créer un tablier inférieur sous le pont. La descente commence au chemin du Banc-Bénit, passe sous le carrefour pour réémerger au niveau de la piscine de Marignac. Au niveau de l'avenue des Communes-Réunies, cette variante reste à niveau pour ensuite replonger sous le giratoire des Palettes. Des aménagements pour la mobilité douce sont prévus en surface, ils permettent de créer une voie continue depuis le Petit-Lancy. Des voies de bus en site propre sont également introduites.

En termes de planification, la phase d'étude préliminaire s'est terminée en 2020, un début des travaux serait envisagé en 2026 et une mise en service en 2029.

Il est discuté de l'impact malgré tout important pour Lancy qui, par sa situation dans le canton, se trouve en plein de cœur de cet axe stratégique. Même si une grande partie du trafic sera enterré, se pose la question, notamment, de la montée du trafic sur l'avenue des Communes-Réunies. La version d'un tunnel continu a été étudiée, néanmoins celle-ci serait trop coûteuse et impliquerait des contraintes techniques importantes : ventilation, création de trémies supplémentaires, etc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Il est également discuté de la pertinence d'un tel ouvrage dans le cadre d'une volonté de réduction importante du trafic motorisé. Selon l'Etat, ce travail sur la moyenne ceinture, de paire avec le développement de la mobilité douce et des infrastructures telles que les gares, est inéluctable. Il est aussi relevé que fluidifier ne signifie pas forcément encourager la mobilité motorisée individuelle.

En termes de financement, il s'agit d'un crédit cantonal, avec une participation espérée de la confédération, dans le cadre du projet d'agglomération. La commune prendrait en charge les requalifications à effectuer en surface.

Les commissaires reviennent ensuite sur la résolution à voter. Un commissaire propose un amendement à la première invite : supprimer l'exemple du mur anti-bruit, afin de ne pas tenir compte uniquement de cet exemple.

Un autre amendement est proposé, sous forme d'ajout d'une invite, afin de faire figurer la référence aux plans climat, cantonal et communal.

Le deuxième amendement est accepté par 8 voix pour et 3 abstentions.

La résolution est acceptée par 6 voix pour et 5 abstentions.

Mme Monod : alors que le plan climat cantonal indique la nécessité d'une baisse du trafic motorisé individuel de 40% à 50% d'ici 2030, et même à 80% d'ici 2050, le Canton étudie aujourd'hui une infrastructure devisée à près de Fr. 140 millions. Plusieurs variantes ont été considérées avant de privilégier l'une d'elle pour des raisons de capacité du carrefour qui doit être délesté de 50% du trafic actuel. 50%, c'est l'objectif de baisse prévu pour 2030 ! Sans même parler de celui de 2050. Vous comprendrez dès lors notre circonspection face à ce projet, dont la mise en service, s'il n'y a aucun recours, interviendrait au plus tôt en 2029.

Un autre questionnement porte sur le fait de « fluidifier » le trafic, comme cela nous a été présenté. Il est de notoriété publique qu'une nouvelle offre de route crée un appel d'air. Mais ici, on nous explique qu'il ne s'agit en aucun cas d'augmenter la capacité, mais de le fluidifier. Et ce, sans qu'aucune mesure ne soit prévue dans ce sens. J'avoue avoir du mal à comprendre la différence tenue entre l'augmentation de capacité et la fluidification. Et il paraît difficile d'imaginer que le nombre de véhicule resterait stable.

Mais laissons les chiffres et les questionnements de côté quelques instants.

Ce que demande notre résolution est que la réalité des communes suburbaines, pour autant qu'on puisse encore considérer que Lancy ne fait pas partie du centre urbain du canton, soit mieux intégrée au projet.

Ce que demande notre résolution est que la qualité de vie des Lancéennes et Lancéens actuel.le.s ou futur.e.s, tout comme la préservation de la nature environnante soient prises en compte, quels que soient les aménagements prévus.

Ce que demande notre résolution est que les infrastructures propres aux transports publics, qui constituent un élément capital dans la réduction des gaz à effet de serre liés à la mobilité, soient prioritaires sur le développement des axes destinés au transport individuel motorisé.

Ce que demande notre résolution est que si cette infrastructure s'avérait réellement nécessaire, ce dont, vous l'aurez compris, nous doutons quelque peu, c'est que des mesures soient mises en place pour réduire son impact en termes de bruit, de pollution et d'accessibilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Ce que demande enfin notre résolution, c'est que l'administration puisse s'interroger sur ses priorités au regard des nouvelles données imposées par l'urgence climatique, par le développement des lignes ferroviaires, par les nouvelles habitudes de télétravail.

Ainsi cette résolution nous paraît extrêmement raisonnable et pleine de bon sens. C'est pourquoi le groupe des Vertes et des Verts de Lancy soutiendra sans réserve sa résolution.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL a été convaincu par les arguments de l'Etat, à savoir que ce projet est en adéquation avec la vision globale du Canton et vise avant tout à fluidifier le trafic motorisé et pacifier les quartiers en ramenant le trafic sur certains axes centraux. Il est vrai que Lancy se trouve en plein cœur d'un axe très fréquenté, mais qu'il est déjà maintenant. Mais ce projet amènera une plus-value certaine à notre avis pour notre commune dans le sens où le trafic de transit passera dorénavant en grande partie en sous-sol. De plus la circulation de bus sera facilitée et de véritables itinéraires pour les cyclistes, agréables et protégés, ce qui n'est pas le cas du tout maintenant, seront installés, ce qui participera de toute évidence à la promotion de la mobilité douce.

Le groupe PDC-VL ne soutiendra donc pas cette résolution.

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à interpellier les autorités cantonales pour leur demander de :

- 1. entreprendre dans l'immédiat des mesures adaptées à même de réduire le bruit routier (murs anti-bruit, etc.) pour faire respecter les valeurs légales d'immission et envisager davantage de franchissements de mobilité douce (passerelles, par ex.) de la moyenne ceinture, pour atténuer son effet de coupure ;*
- 2. ne pas considérer les communes suburbaines comme des déversoirs du trafic du canton et renoncer aux aménagements qui augmentent la capacité routière de la moyenne ceinture ;*
- 3. prévoir des aménagements qui sont à même de réduire le trafic de transit non seulement au travers de la commune mais aussi sur la moyenne ceinture pour améliorer la qualité de vie des riverain-es de cet axe plutôt que de la diminuer ;*
- 4. planifier des infrastructures propres à favoriser les transports publics et la mobilité douce sur ces axes, plutôt que d'augmenter les voies de circulation pour le transport individuel motorisé ;*
- 5. si la construction d'un tablier inférieur sous le Pont de Lancy s'avérait réellement nécessaire,*
 - a. conditionner cet aménagement à une requalification complète des espaces publics en surface, au croisement de la route du Grand-Lancy, autour de l'église et de la place du Premier-Août, en vue d'une priorisation de la mobilité douce et des piétons en particulier.*
 - b. S'assurer que le tablier inférieur soit totalement fermé et insonorisé pour éviter toute nuisance pour les riverain-es*
- 6. S'assurer de la prise en compte des objectifs liés aux plans climat cantonal et communal.*

La résolution R032A-2021 est acceptée par 17 oui, 15 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- b) Division, échange et réunion de parcelles avec désaffectation d'une partie des parcelles dp3762 (chemin des Maisonnettes) et dp3763 (chemin du Bac) sises dans le périmètre du PLQ 29'990, constitution de servitude de passage public à tous usages grevant la parcelle 5488 (268-21.09) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD)**
- =====

Mme Monod présente le sujet : dans le cadre du PLQ d'initiative communale Bac/Maisonnettes, au vu de l'évolution du projet, une mutation parcellaire est nécessaire.

Le projet de développement est tout d'abord présenté. Afin de permettre à la crèche, sise au bas de l'immeuble construit par la Ville de Lancy, de bénéficier de meilleurs espaces extérieurs, un échange a été prévu entre l'immeuble privé et l'immeuble de la commune. En effet, l'espace extérieur de la crèche pourra ainsi être en liaison directe avec le parc Louis Bertrand, agrandi grâce à la désaffectation d'une partie du chemin du Bac. Cela est salué par plusieurs commissaires.

Une réflexion a également été menée pour réduire l'emprise du parking et proposer ainsi des surfaces de pleine terre au sein du PLQ, notamment sous l'espace extérieur de la crèche.

Un-e commissaire s'interroge sur l'îlot de chaleur formé par l'esplanade centrale. Il lui est répondu que la taille du triangle central est déterminée par les accès SIS et que des plantations pourront malgré tout avoir lieu.

Un-e commissaire espère que ce projet permettra d'augmenter la couverture arborée du parc adjacent, ce qui n'est pas possible car il se situe sur un parking.

Les mutations parcellaires nécessaires sont ensuite présentées pour répondre au développement du projet.

Des discussions ont lieu sur le taux d'occupation du parking voisin et la nécessité d'en développer un autre sous ce projet. Cela a été étudié et pourra également être pris en compte dans le développement du troisième immeuble du PLQ, qui n'est pas aussi avancé, car les parkings communiquent.

Les commissaires à l'aménagement du territoire acceptent cet arrêté à l'unanimité.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté. Il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée auquel je prends part.

Vu le plan localisé de quartier n°29990 (ci-après PLQ) situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes, préavis favorablement par le Conseil municipal de Lancy par délibération du 26 janvier 2017, approuvé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017, qui est en force,

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire dans le périmètre de ce PLQ et dans ses abords immédiats des parcelles n°445, 447, 5112 et 3528 appartenant au domaine privé communal et des parcelles n° dp3762 (ch. des Maisonnettes) et dp3763 (ch. du Bac) de Lancy appartenant au domaine public communal,

Vu le projet élaboré par le propriétaire des parcelles n°1580 et n°1581, la société Meden Agan Sàrl, en concertation avec la Ville de Lancy, en vue de la construction dans un premier temps de deux immeubles de logements et d'activités dont un deviendra à terme propriété de la Ville de Lancy, côté chemin des Maisonnettes (bâtiment A),

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113280 déposée le 19 décembre 2019, visant à la construction de deux immeubles de logements, avec surfaces pour activités et espace de vie enfantine (crèche), parking souterrain qui est en cours d'instruction et les compléments qui doivent être déposés,

Vu la nécessité de procéder préalablement à l'octroi de l'autorisation de construire et un premier remaniement parcellaire du périmètre pour la réalisation du projet,

Vu le dossier de mutation DM 25/2021, élaboré par le bureau d'ingénieur géomètre hkdgéomatique, en date du 20 avril 2021, modifié la dernière fois le 16 août 2021 qui pourrait encore subir de légères modifications, qui prévoit la division de la parcelle n° dp3762 en 2 sous-parcelles

- *n° dp3762A de 5'376 m² qui reste au domaine public communal*
- *n° dp3762B de 2 m² qui est transférée au domaine privé communal pour être réunie à la nouvelle parcelle n° 5516*

et de la parcelle n° dp3763 en 3 sous-parcelles

- *n° dp3763A de 789 m² qui doit être désaffectée pour être réunie à la parcelle n°3528 (parc Louis Bertrand), propriété de la Ville de Lancy en domaine privé communal afin de créer la nouvelle parcelle n° 5486, qui restera propriété de la Ville de Lancy*
- *n° dp3763B de 126 m² qui doit être désaffectée pour être réunie à la parcelle n° 5487, qui deviendra propriété de la Ville de Lancy inscrite au patrimoine financier pour construire le bâtiment A précité*
- *n° dp3763C de 111 m² qui reste au domaine public communal en étant réunie à la parcelle n° dp3762*

Vu la division des parcelles n° 445 et 447, appartenant au domaine privé communal (patrimoine financier) en plusieurs sous-parcelles pour permettre la cession des sous-parcelles n° 445B de 10 m², 447C de 448 m² et 7/10^{ème} de la sous-parcelle 445A de 357 m² à Meden Agan Sàrl,

Vu la division des parcelles n° 1580 et 1581, appartenant à Meden Agan Sàrl en plusieurs sous-parcelles pour permettre les cessions suivantes à la Commune de Lancy (domaine privé communal):

- *les sous-parcelles n° 1580B de 29 m² et 1580E de 48 m² pour être réunies à la parcelle n° 3528 et aux sous-parcelles n° 447B et n° dp3763A pour former la nouvelle parcelle n° 5486 (parc LouisBertrand)*
- *les sous-parcelles n° 1580C de 442 m² et 1581B de 245 m² pour être réunies aux sous-parcelles n° 447E et n° dp3763B pour former la nouvelle parcelle n° 5487 (bâtiment A) (parc Louis Bertrand),*
- *la sous-parcelle n° 1581D de 52 m² pour être réunie à la sous-parcelle n° dp3762B de 2 m² destinée à recevoir notamment des équipements de récupération des eaux des immeubles*
- *les sous-parcelles n 1580A de 170 m² 1581A de 178 m² et 1581E de 46 m² pour être réunie à la parcelle dp3762A et dp3763C pour former la nouvelle parcelle dp3762,*

Vu la création d'un régime de dépendance pour la parcelle n° 5488 de 883 m² formée des sous-parcelles n° 1580D, 1581C, 445 A, 447 A et 447D qui devient une copropriété des parcelles n° 5487 et 5489,

Vu l'accord de la société Meden Agan Sàrl de procéder à cet échange, étant précisé que la soulte relative à cette opération sera définie par l'OCLPF dans le cadre des plans financiers approuvés dans le cadre de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

l'autorisation de construire précitée et que les frais, droits, émoluments et honoraires, sont partagés entre les parties à l'échange,

Vu la nécessité de créer une servitude de passage public à tous usages afin de permettre un accès au domaine public depuis la parcelle 5489 attribuée à Meden Agan Sàrl,

Vu le projet d'acte notarié établi par Me Frédéric Ducret, notaire que la Ville de Lancy a mandaté pour la réalisation de ce dossier de mutation, qui pourra encore être modifié, voire complété avec la soulte sus-décrite,

Vu les diverses servitudes notamment de passage et d'usage à constituer en charge et en droit, afin de permettre les circulations ainsi qu'une gestion appropriée sur le périmètre du PLQ (canalisations, usage, empiètement) du fait des rapports de droit à mettre en place en particulier pour le parking, les canalisations et services,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 11, alinéa 2, lettre c) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05)

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'accepter la division des parcelles n° 445, 447, dp3762 et dp3763 propriété de la Ville de Lancy, conformément au DM 25/2021 élaboré par le bureau d'ingénieur géomètre hkdgéomatique en date du 20 avril 2021, modifié la dernière fois le 16 août 2021, qui pourrait encore être légèrement modifié.*
- 2. D'accepter au titre d'échange la cession à la Commune des sous-parcelles n° 1580B de 29 m², 1580E de 48 m², 1580C de 442 m², 1581B de 245 m² et n° 1581D de 52 m² issue du DM précité, pour être inscrites au domaine privé communal, en patrimoine financier, ainsi que des sous-parcelles n° 1580A de 170 m², 1581A de 178 m² et 1581E de 46 m² pour être incorporées au domaine public communal N° dp3762.*
- 3. D'accepter la désaffectation de la sous-parcelle n° dp3762B de 2 m² pour être réunie à la nouvelle parcelle n° 5516, propriété de la Commune en domaine privé communal.*
- 4. D'accepter la désaffectation des sous-parcelles n° dp3763A de 789 m² et dp3763B de 126 m² issues du DM précité et leur réunion respectivement à la parcelle n°3528 pour former la nouvelle parcelle n° 5486, qui reste propriété de la Ville de Lancy en domaine privé communal (patrimoine administratif) et à la nouvelle parcelle n° 5487 devenant domaine privé de la Ville de Lancy, inscrite au patrimoine financier.*
- 5. D'accepter la réunion de la sous-parcelle n° dp3763C de 111m² avec la parcelle n° dp3762A pour former la nouvelle parcelle dp3762 (ch. des Maisonnettes).*
- 6. D'accepter au titre d'échange la cession par la Ville de Lancy des sous-parcelles n° 445B de 10 m² et n° 447C de 448 m², ainsi que 7/10ème de la sous parcelle 445A de 357 m² à Meden Agan Sàrl.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

7. *D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à tous usages grevant la parcelle 5488 issue du DM 25/2021 (dépendance des parcelles 5487 et 5489).*
8. *D'ouvrir, en tant que besoin, un crédit dont le montant sera fixé par l'OCLPF pour le paiement d'une éventuelle soulte pour la réalisation de l'échange précité.*
9. *De comptabiliser la dépense définie à l'article 8, directement à l'actif du bilan de la Ville de Lancy, dans le patrimoine financier ou le gain lié à cette soulte en revenus dans le compte de résultats.*
10. *De demander au département chargé des affaires communales d'approuver la désaffectation visée sous chiffres 3 et 4.*
11. *D'accepter d'ores et déjà la constitution d'autres servitudes notamment de passage et d'usage nécessaires à l'exploitation du périmètre et à assurer sa transversalité publique.*
12. *De charger le Conseil administratif de constituer l'entier de ces servitudes en charge et en droit liées à cette opération.*
13. *De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les présentes opérations de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de l'opération puisqu'elle doit permettre la réalisation de logements d'utilité publique et d'une crèche.*
14. *De charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires à cette opération*

L'arrêté 268-21.09 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Délibération approuvant la constitution de servitudes sur la parcelle 5239 de la Fondation communale immobilière de Lancy (270A-21.11) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD)

=====

Mme Monod présente le sujet : les servitudes sont présentées. Il s'agit de servitudes de passage pour les véhicules SIS, d'une part et pour les véhicules de livraison et d'entretien limités à 3,5 tonnes d'autre part. Ces servitudes induisent des coûts potentiels d'entretien ou d'aménagement, qui seraient répartis entre les différents constructeurs.

Un-e commissaire note que la formulation de l'arrêté sous-entend que la FCIL serait propriétaire d'une autre parcelle dans ce PLQ, ce qui n'est pas le cas. Une proposition d'amendement supprimant la fin de la phrase de l'alinéa 1 est acceptée à l'unanimité par les membres de la commission de l'aménagement, tout comme l'arrêté ainsi modifié.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté. Il s'agit également d'un vote à la majorité qualifiée auquel je prends part.

Vu la délibération du 20 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal a notamment décidé de vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy la parcelle 5239, ainsi que les droits de copropriété indéterminés de la Ville de Lancy dans la parcelle 1755 afin de lui permettre de réaliser l'immeuble n°14

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

prévu dans le plan localisé de quartier N° 29'885 et de l'autoriser à acquérir ladite parcelle, conformément à ses statuts ;

Vu que le Service de surveillance des communes (désormais le Service des affaires communales) a, par décision du 15 février 2019, approuvé la délibération susmentionnée ;

Vu que, par acte notarié du 3 décembre 2019, la Ville de Lancy a vendu à la Fondation communale immobilière de Lancy la parcelle 5239 ainsi que les droits de copropriété dont elle était propriétaire dans la parcelle 1755 ;

Vu le projet d'acte authentique (Surville Acte III) visant, dans l'optique de la mise en œuvre du plan localisé de quartier N 29'885, à procéder à certaines cessions, divisions et mutations parcellaires, ainsi qu'à constituer certaines servitudes au profit ou à charge notamment de la parcelle 5239 propriété de la Fondation communale immobilière de Lancy ;

Vu que, aux termes de cet acte, la Fondation communale immobilière de Lancy devra assumer certaines charges et certains frais d'entretien en lien avec les servitudes qui grèveront sa parcelle ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 11 alinéa 2 lettre a des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy qui prévoit que sont soumis, sous peine de nullité, à l'approbation du Conseil municipal, toutes les décisions concernant l'acquisition ou aliénation de biens immobiliers et actions de sociétés immobilières, l'octroi ou la cession de tous droits ou servitudes de superficie ;

Vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier No 29'885, à constituer toute servitude, qu'elle soit en droit ou à charge, sur la parcelle 5239 dont elle est propriétaire.*
- 2. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à prendre à sa charge tout frais d'entretien ou toute charge en relation avec les servitudes à constituer sur la parcelle 5239 dont elle est propriétaire ou sur toute autre parcelle du plan localisé de quartier No 29'885.*
- 3. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à conclure tout acte (notarié) destiné à concrétiser les opérations susvisées ou toute autre opération à venir en exécution du plan localisé de quartier No 29'885.*

L'arrêté 270A-21.11 est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- d) **Révision du Plan directeur communal – Crédit complémentaire (Fr. 170'000.--) (267-21.09) – Rapports de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI) et de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 (Mme Caroline MONOD)**
- =====

M. Colleoni présente le sujet : un bref rappel nous est expliqué sur les étapes importantes qui se sont déroulées entre 2017 et 2020 du plan directeur communal initié en 2016, et son cahier des charges. Un important travail a dû être effectué par tout le monde pour pouvoir répondre à une directive et l'adapter en conséquence. Le retour du Canton qui a pris plus de temps que prévu, s'est fait avec 282 remarques allant de compléments, précisions et thématiques manquantes.

En termes de finances, un vote de Fr. 240'000.-- avait été effectué par le Conseil municipal pour le premier mandat, dont Fr. 164'340.-- correspondait aux honoraires du bureau ACAU. Le crédit complémentaire de Fr. 170'000.-- demandé ne pouvant dépasser le 50 % du premier, représenterait Fr. 74'000.-- d'honoraires pour le bureau ACAU, et le reste pour des bureaux d'experts dans le cadre de la mobilité, l'environnement, le climat et une adaptation des cheminements piétons.

Il est confirmé en réponse à une question d'un commissaire que le montant demandé couvrirait complètement les dépenses jusqu'au bout, et qu'il ne devrait plus y avoir d'autres demandes ensuite.

Un commissaire s'étonne du montant d'honoraires du bureau ACAU de Fr. 74'000.-- représentant presque 75 % du crédit initial, alors qu'à ses yeux le PDCom semblait presque finalisé, d'autant plus qu'en termes d'amortissement global cela fait Fr. 410'000.-- sur dix ans, dont Fr. 170'000.-- sur les cinq prochaines années.

A titre d'exemple, il nous est répondu, que le précédent PDCom 2008 était de plus de Fr. 280'000.--.

Une précision est donnée pour le montant ne pouvant dépasser de 50 %, soit Fr. 60'000.-- d'honoraires, Fr. 14'200.-- pour la consultation publique, au total un montant de Fr. 74'200.-- Etant en dessous du montant de Fr. 81'670.-- établi par un expert par rapport à la première demande.

Le crédit complémentaire de Fr. 170'000.-- pour la révision du plan directeur communal est accepté par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

Mme Monod présente le sujet : il est tout d'abord rappelé que la commune travaille sur le plan directeur communal depuis 5 ans maintenant et qu'il s'agissait au départ de réaliser une révision du PDCom de 2008 en ajoutant de la transversalité et des notions d'intercommunalité. Une procédure de gré à gré avait alors été réalisée et un mandat de Fr. 163'000.-- attribué au bureau ACAU.

La publication d'une nouvelle directive sur l'établissement des plans directeurs communaux en 2017, l'évolution des législations cantonales et fédérales en termes d'aménagement et d'énergie par exemple, l'implication importante du Conseil municipal ayant débattu de plusieurs thématiques, ainsi que les nombreux allers-retours avec les services de l'Etat ont pour conséquence d'avoir épuisé le crédit initialement prévu, sans que le travail ne soit encore terminé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Un crédit complémentaire de Fr. 170'000.--, comprenant Fr. 60'000.-- d'honoraires supplémentaires, ainsi que Fr. 10'000.-- de production de documents liés à la consultation publique, soit un complément au mandat de Fr. 70'000.--. A ceci s'ajoute le coût de la consultation publique, des experts, des frais de reproduction et d'émoluments, ainsi qu'une réserve pour les divers et imprévus.

Un-e commissaire relève la somme désormais importante consacrée au PDCom et s'interroge sur le dépassement des seuils AIMP. Il lui est expliqué qu'un avis de droit demandé par la commune confirme que les règles sont respectées, s'agissant uniquement du mandat confié au bureau ACAU, dont la procédure de gré à gré se justifiait pleinement au vu du travail en cours.

Sur le montant important, il est souligné que la Ville de Lancy fait face à des enjeux de développement urbanistique exceptionnel ces dernières années et que cela a des conséquences sur le travail nécessaire dans le PDCom. L'implication du Conseil municipal est par ailleurs réjouissante, permettant un document concerté et bénéficiant de connaissances élargies.

Un-e commissaire note que l'implication du Conseil municipal était prévue dans le budget initial, puisque l'idée d'une commission ad-hoc avait été évoquée, mais s'accorde sur le fait que du travail imprévu a dû être effectué. Il-Elle se réjouit par ailleurs de la place donnée à la concertation.

Un dernier élément est porté à la connaissance des commissaires : la Ville de Lancy a reçu de nouvelles directives pour l'établissement des plans directeur communaux, mais l'administration espère pouvoir terminer ce PDCom sans avoir à les intégrer.

Le crédit complémentaire est approuvé à l'unanimité par les commissaires à l'aménagement.

M. Bonfanti : une petite correction par rapport à ce qui vient d'être lu. Le premier crédit qui a été effectué n'était pas du gré à gré car nous étions au-dessus des seuils AIMP, cela a été sur invitation. Trois entreprises ont été invitées, c'est l'entreprise ACAU qui a gagné. Par la suite, au niveau du crédit complémentaire, c'est du gré à gré qui a été effectué car nous souhaitons continuer avec la même entreprise qui a débuté le PDCom.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts soutient ce crédit complémentaire. Même s'il est relativement conséquent, nous pensons qu'il est important que l'on puisse continuer ces travaux du plan directeur communal et les mener à terme et que toutes les nouvelles thématiques qui doivent être prises en compte notamment sur la zone 5 puissent être correctement traitées et bien accompagnées par le mandataire.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu qu'une version révisée du plan directeur communal a été envoyée en enquête technique aux services de l'Etat en 2020 ;

Vu les nombreux commentaires et demandes de compléments de la part des services de l'Etat, notamment en raison de nouvelles exigences cantonales qui ont pour effet de modifier la substance du document ;

Vu le crédit de Fr. 240'000.--, accepté par le Conseil municipal le 29 septembre 2016 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 novembre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 170'000.-- destiné à répondre aux exigences actuelles et à tous les ajouts nécessaires concernant la révision du Plan directeur communal ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'investissement voté le 29 septembre 2016, soit au moyen de 5 annuités.*

L'arrêté 267-21.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) Réalisation et aménagement d'une garderie (Le Petit Prince) dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit d'étude (Fr. 103'000.--) (273A-21.11) – Rapports de la Commission des travaux, séance du 8 novembre 2021 (Mme Monica DE VECCHI) et de la Commission conjointe finances et sociale, séance du 10 novembre 2021 (Mme Lucia ROSALES)**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : Mme Moyard présente l'objet en informant les commissaires qu'il ne pourra être traité que partiellement : en effet, les locaux en vue pour la création d'une crèche proposant des places d'urgence n'ont malheureusement pas été attribués à la Ville de Lancy par la coopérative SCHS-L'HABRIK. La discussion s'axera donc uniquement sur l'installation de la garderie Le Petit Prince dans ce même immeuble, situé à l'angle de l'avenue des Communes-Réunies et du chemin des Rambossons. La Ville de Lancy acquerra des parts sociales et deviendra coopératrice. La demande de crédit a aussi été modifiée en conséquence, sous forme d'un amendement à l'arrêté initial.

La garderie Le Petit Prince occupe actuellement une villa au chemin des Palettes, qui doit être détruite prochainement dans le cadre de la densification du quartier. Il s'agit là, non seulement d'un déménagement, mais d'un projet pilote mené par le SASL de paire avec le SASAJ, visant à proposer des horaires élargis aux familles. Les enfants pourront prendre le repas de midi à la garderie, permettant de répondre aux besoins de garde de certains parents travaillant à temps partiel. Ces locaux étant situés à proximité directe de la crèche Chante-Joie, la possibilité d'utiliser la cuisine de cette crèche pour la production des repas et une éventuelle mutualisation de certains locaux sont en cours d'étude.

Le chantier se terminera à l'été 2022, l'objectif est que la nouvelle garderie soit livrée à cette date.

Une étude de faisabilité menée par le STUM, en collaboration avec le SASL démontre que la garderie pourra accueillir environ 26 enfants, ce qui représente 5 places de plus que dans la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

garderie actuelle. La nouvelle garderie sera organisée en deux espaces de vie, différents locaux annexes sont prévus pour l'exploitation du lieu, au rez-de-chaussée et au sous-sol. Un espace de jeux pour les enfants sera aménagé à l'extérieur.

Un document représentant l'ensemble de l'offre actuelle et des projets en matière de Petite Enfance est rapidement passé en revue. L'établissement de ce document a été l'occasion de calculer le taux d'offre actuel, en lien avec l'objectif cantonal qui est d'atteindre 44% en 2029.

Les commissaires votent ensuite l'arrêté, amendé. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Rosales présente le sujet : concernant le plan financier du projet, le montant sollicité n'est plus de Fr. 170'000.--, mais de Fr. 103'000.--. Le crédit d'étude proposé servira pour les phases du projet jusqu'aux appels d'offres. Un crédit de construction pour la réalisation au printemps prochain sera alors présenté au Conseil municipal. Le projet nécessitera une demande d'autorisation en procédure accélérée, qui sera déposée d'ici le début de l'année prochaine. Le crédit comprend les honoraires des mandataires spécialisés.

L'objectif est de démarrer les études rapidement pour pouvoir débiter les travaux d'aménagement de la garderie en même temps que la fin de réalisation du bâtiment et d'ouvrir la garderie pour la rentrée 2022.

A la question sur le mandat du paysagiste par un.e commissaire, il est répondu qu'il aura pour mandat la datation de la place de jeux ainsi que des espaces à proximité des façades.

A la question sur le prix de ce projet de garderie alors que le bâtiment existe et qu'une crèche semble plus difficile à aménager qu'une garderie, les coûts de réalisation estimés pour la garderie sont plutôt de l'ordre de Fr. 600'000.— ou Fr. 700'000.— et non pas de Fr. 900'000.--. Une série de locaux annexes en sous-sol dans la partie garderie est prévue, il y a donc une surface plus importante dans la garderie que dans le projet de la crèche initialement présenté. Dans le crédit d'étude, les honoraires paysagiste ont été mis uniquement pour la garderie, sachant que l'acquisition de ces locaux était assurée et que les aménagements extérieurs concernaient tant la crèche que la garderie.

Au commentaire d'un.e commissaire rappelant qu'un crédit d'étude, comme un crédit de construction, ne doit pas nécessairement être dépensé en entier et que cinq places en plus ne sauraient le justifier. Si la Ville de Lancy ne prend pas ces locaux, 20 places de garde seraient perdues, la garderie Le Petit Prince se trouve dans une villa qui est vouée à la démolition. Le coût n'est pas beaucoup plus cher que d'autres projets en cours.

Un amendement de l'arrêté est proposé, il est accepté à l'unanimité. L'arrêté ainsi amendé est accepté à l'unanimité.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu l'opportunité d'aménager une arcade au rez-de-chaussée de l'immeuble de la société coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons, pour y déménager la garderie Le Petit Prince ;

Vu le projet de créer une garderie « élargie » permettant d'accueillir 26 enfants, soit 5 de plus qu'actuellement ;

Vu que la proximité avec la crèche Chante-Joie permettra de mutualiser certains espaces pour le personnel et les enfants, ainsi que la production des repas ;

Vu l'exposé des motifs ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 8 novembre 2021 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe finances et sociale, séance du 10 novembre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 103'000.-- destiné à la réalisation et à l'aménagement d'une garderie « élargie » (Le Petit Prince) dans l'immeuble de la société coopérative SCHS-L'HABRIK les Rambossons ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 5451.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 5451.33014.*

L'arrêté 273A-21.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**12) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021 –
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****a) Présentation du PIC (Plan d'intégration communal)**

=====

En préambule, Mme Moyard indique qu'en début de législature, la Commission sociale avait indiqué avoir une présentation du PIC (plan d'intégration communal) par le délégué à l'intégration, M. Steeve Cassard. Pour rappel, un premier plan a couvert la période de 2018 à 2020. La Ville de Lancy en a refait un nouveau qui couvre la période actuelle. Il s'agit à la fois d'avoir une vision globale de l'intégration que la Commune souhaite pour les personnes d'origine étrangère qui s'installent ou qui sont installées dans la Commune, et de mettre en œuvre des actions concrètes.

Ainsi, M. Cassard procède à la présentation. Il mentionne notamment les éléments suivants. Le programme d'intégration constitue le cadre de l'action de la Ville de Lancy en matière d'intégration des étrangers. Il comprend six axes d'intervention : la primo-information, la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

langue et la formation, l'employabilité, le vivre ensemble, la petite enfance et la protection contre la discrimination.

M. Kunzi complète la présentation de M. Cassard en soulignant que l'accès à l'information et aux prestations doit concerner toutes les informations et prestations de la Ville de Lancy. C'est pour cette raison que le Conseil administratif de la précédente législature avait accepté de modifier la cérémonie d'accueil, afin que les services communaux y soient présents. Cela permet un contact de proximité, afin que l'ensemble de la population ait une compréhension partagée de la gestion des déchets, par exemple. M. Kunzi mentionne par ailleurs qu'une réflexion est en cours sur la traduction de documents. Cela pourrait paraître simple, mais il faut déterminer quels types de documents seront traduits, dans quelles langues, etc. Ce projet vise, lui aussi, à renforcer la visibilité et l'accessibilité des informations et prestations communales pour l'entier de la population.

b) Présentation du projet Au cœur du square Claire-Matin, dans le cadre du PCSMU (Politique de cohésion sociale en milieu urbain)

Présentation du plan d'action pour améliorer la cohésion sociale et les espaces publics dans le secteur du square Clair-Matin

M. Kunzi procède à la présentation. Il mentionne notamment les éléments suivants.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département de la cohésion sociale, la Ville de Lancy avait soumis, outre le projet des Palettes, un projet pour le square Clair-Matin, identifié comme secteur sensible. Un certain nombre de plaintes avaient été relayées notamment lors de séances du CICO à propos du comportement des jeunes jugés. Ce sont un peu les mêmes constats que ceux qui avaient été faits aux Palettes. Les jeunes n'occupent pas les allées, mais par exemple les préaux du collège de Saussure et les parkings aux alentours du square. En réaction à ces occupations jugées illicites et peu agréables en raison des déchets et des incivilités causées, les propriétaires et régies ont mandaté une entreprise de sécurité, comme c'était le cas aussi aux Palettes.

Concernant les aménagements, M. Kunzi mentionne un certain nombre de places de jeux sur des terrains privés et sur le domaine communal, l'installation du Workout devant l'EMS Les Mouilles, la pastille verte entre les deux immeubles en PPE qui est propriété de la Ville de Lancy (pour rappel, un projet de maison de quartier dans le PLQ initial avait été refusé en force par les habitants du secteur), les terrains de tennis du collège de Saussure qui sont aujourd'hui laissés à l'abandon et, dans une perspective plus lointaine, le PLQ de l'Ancien-Puits.

Sur le plan sécuritaire, le risque est un défaut de cohésion sociale, une montée en symétrie entre les jeunes et les agents de sécurité, mais également les habitants (des altercations se sont déjà produites entre ces jeunes et des parents). A noter que le contexte n'est pas tout à fait le même qu'aux Palettes puisque les TSHM ont un bon lien avec ces jeunes, qui sont preneurs de certains projets. Il s'agit d'incivilités, et non pas de délinquance, même s'il y a eu des cas d'agressions au parc Navazza. Il est cependant difficile de savoir si ces agressions sont le fait des jeunes du secteur ou de jeunes qui viennent de la ville de Genève ou d'Onex.

Sur le plan du vivre ensemble, la Commune a reçu des pétitions d'habitantes et habitants, en raison des tensions que ces comportements peuvent générer. M. Kunzi ajoute qu'il faut éviter d'en arriver à une stigmatisation du secteur par la presse, comme aux Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Les ressources et opportunités dans le quartier ont été identifiées. Elles sont nombreuses. Concernant les acteurs, des séances ont déjà eu lieu avec la police municipale et les autres services, parce que la démarche se veut, ici aussi, à l'échelle de l'ensemble des services de la Ville de Lancy. M. Kunzi cite également l'association du quartier du square Clair-Matin (MixCité), qui est très active, le BUPP, la villa Tacchini, Contact Emploi Jeunes et l'EMS des Mouilles. L'idée est aussi d'avoir comme partenaires le centre commercial Lancy-Centre et la BCGe, ainsi que la régie Pilet-Renaud et le gérant des PPistes. A noter qu'une rencontre sera fixée avec les propriétaires et les gérances pour leur présenter la démarche et les associer à cette dernière.

M. Kunzi signale en outre qu'un crédit d'investissement du SEDD, qui était déjà prévu, sera activé en 2022 pour améliorer la qualité des aménagements publics sur le secteur. Enfin, le 14 octobre, sera lancé le contrat de quartier Les Mouilles-Caroline, qui sera aussi un partenaire et une ressource.

Pour ce qui est des objectifs, il s'agit de rétablir le contact entre les jeunes et l'ensemble des habitants et acteurs du quartier, que les familles se réapproprient les lieux, ce qui est fondamental pour rétablir le sentiment de sécurité, mais aussi de proposer des lieux de rencontre et d'améliorer la qualité des aménagements parce que, dans les faits, il n'y a pas grand-chose pour les ados et les jeunes adultes dans le secteur.

M. Kunzi affiche ensuite à l'écran le visuel du projet « Au cœur du square », qui comporte l'écusson du canton de Genève parce que celui-ci soutient la Commune dans cette démarche, à hauteur de Fr. 50'000.--. Pour rappel, ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département de la cohésion sociale, de même que le projet des Palettes, qui est soutenu à hauteur de Fr. 30'000.--. La Ville de Lancy est la commune à avoir reçu le plus d'argent dans ce cadre. Il y aura bien sûr un suivi de la part du Canton.

La Ville de Lancy a reçu un total de Fr. 85'035.50 pour ces deux projets, sur un montant global de Fr. 300'000.-- pour tout le canton. Elle a reçu moins pour les Palettes que pour le square Clair-Matin parce qu'une démarche y était déjà engagée. Et même si la situation au square Clair-matin est plus feutrée, moins relayée dans la presse, moins violente aussi, il y a un vrai travail à faire. Mme Moyard se félicite que ce travail commence presque en même temps que le lancement du contrat de quartier Les Mouilles-Caroline le 14 octobre.

c) **Nomination d'un représentant pour le nouveau contrat de quartier Les Mouilles-Caroline**

=====

Mme Moyard relève qu'il est important que le Conseil municipal soit représenté dans ce nouveau contrat de quartier, le premier sur le Petit-Lancy, dont l'assemblée générale constitutive aura lieu jeudi prochain, le 14 octobre. C'est le cas aussi dans les deux autres contrats de quartier à Lancy. Mme Moyard a cru comprendre qu'il y avait eu des discussions sur les forces en présence, quand bien même la personne représente le Conseil municipal davantage que sa propre couleur politique. Elle rappelle que, par tradition de longue date établie au sein du Conseil municipal, l'ensemble des personnes représentant celui-ci dans les différents contrats de quartier, maisons de quartier, terrains d'aventures et autres entités appartient à la Commission sociale, de manière à créer un lien. Cela dit, entre l'augmentation du nombre d'entités et le fait que celui-ci ait choisi une composition plutôt restreinte de la Commission, à savoir onze membres, il y a un moment où l'équation devient peut-être difficile.

M. Haas indique que le groupe PDC avait une proposition, mais peut-être qu'il y a eu un problème de communication. Lors de la dernière séance, c'est ainsi qu'il a proposé de nommer M. Vergain. Le groupe des Verts a également présenté Mme Captyn qui a été finalement élue,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

par acclamation, représentante du Conseil municipal au nouveau contrat de quartier Les Mouilles-Caroline.

**13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER**

a) Présentation du budget de la culture 2022
=====

La présentation du budget est faite par Mme Boussina, qui précise que le budget est réparti en 4 domaines : les organismes avec contrat de prestation, ceux sans contrat de prestation, les entités qui reçoivent des subventions ponctuelles et non monétaires (des bénéfiques en nature). Mme Boussina poursuit avec le détail de toutes les associations qui perçoivent ces subventions, en détaillant leur activité, le type de subvention et le montant accordé.

Elle précise que les subventions ponctuelles sont uniquement octroyées aux associations culturelles ou aux artistes étant basés à Lancy ou que l'un des protagonistes soit originaire de la commune et de préférence que le projet soit lié à Lancy, mais cela reste optionnel.

Par la suite, plusieurs commissaires ont posé des questions sur le processus d'attribution des subventions et si ces subventions sont publiées sur le site internet de la Ville de Lancy.

M. Bonfanti répond à la première question liée aux processus d'attribution des subventions et précise que ces dernières sont attribuées selon le programme de législation de Lancy.

Mme Boussina poursuit en précisant que les subventions accordées sont précisées sur le site internet de Lancy.

Elle conclut cette première partie en précisant que Fr.662'000.-- ont été accordés pour 2022, soit moins de Fr.13'500.-- par rapport à 2021.

Mme Boussina présente les événements culturels prévus pour 2022 en précisant les sommes accordées et la fréquentation prévue ainsi que les raisons de suppression pour certains événements.

Un commissaire souligne que l'augmentation de 21% de la charge des postes ne correspond pas à la création d'un poste, mais d'une offre de prestation plus large. M. Bonfanti précise que cette stratégie est pour maintenir les employés présents et éviter des départs tous les 2 ou 4 ans.

Un commissaire poursuit en demandant si le site web est mis à jour directement par un employé de la commune. Question qui est répondue par la positive par Mme Boussina.

b) Divers
=====

Un commissaire demande s'il est possible de discuter de l'engagement de civilistes dans cette commission. M. Bonfanti précise que cette responsabilité appartient au Conseil administratif et décline cette requête.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Un commissaire a demandé s'il était possible de transmettre la fréquentation qu'il y a eu pour la visite des centres d'arts, la Villa Bernasconi et la Ferme de la Chapelle. Mme Boussina précise qu'il y a eu environ 30 personnes.

14) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

Mme Beun est élue Présidente sans opposition

M. Petite est élu vice-président sans opposition

b) Visite des points de vigilance à Lancy
=====

Les commissaires se retrouvent au poste de la police municipale de Lancy pour une séance – et c'est une première – qui se déroulera à vélo.

M. Gay propose une visite du poste de police du Petit-Lancy. Il annonce ensuite le parcours qui sera effectué à vélo avec des arrêts aux différents points de vigilance : parc Louis-Bertrand, square Clair-Matin, Collège de Saussure, parc Navazza et parc Chuit.

Voici les principaux points de vigilance relevés durant cette balade à vélo à travers le Petit-Lancy :

- *Parc Louis-Bertrand*

Il s'agit d'un des endroits où il y a eu le plus de réquisitions mais aussi d'engagement de la commune à cause de plusieurs problématiques : les regroupements de jeunes génèrent des appels à la police municipale pour du bruit, consommation de stupéfiants et déprédation du domaine public. La situation s'est améliorée en augmentant la présence de patrouilles. L'aménagement du parc, comprenant le Skateplaza, les routes, l'éclairage et la buvette, a amené les familles à reprendre possession des lieux. Cela permet également un signalement plus rapide auprès de la police municipale des personnes s'adonnant à des incivilités. Un problème persiste au niveau de la présence de jeunes dans les cages d'escaliers donnant accès au parking souterrain, ce qui crée un sentiment d'insécurité chez les habitants, mais une attention particulière y est portée. Une commissaire relève la difficulté à laquelle les gérants de la buvette doivent faire face, assistant et étant impliqués régulièrement dans des altercations. Ceux-ci seraient intéressés à bénéficier d'une formation pour les aider à faire face à de telles situations.

- *Square Clair-Matin*

Les problèmes à cet endroit concernent surtout les regroupements de jeunes. Les premières tentatives de sensibilisation, mais également les amendes données pour incivilités, les ont poussés à se rassembler à l'intérieur des allées d'immeubles. Le service social et le service de l'environnement ont été impliqués afin de parvenir à créer un lien avec ces jeunes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Il y a aussi une importante collaboration avec la police cantonale. Un facteur important de rassemblement de jeunes est l'éclairage très faible de certaines zones, comme les squares entre les immeubles. A savoir qu'après dix ans de négociation, une nouvelle aire de jeu a été construite et depuis les familles sont de retour dans cet espace.

Les APM sensibilisent les commissaires à la politique générale en matière de sécurité : il s'agit de faire respecter les règles de sécurité, mais également de collaborer avec la population, les jeunes notamment, de les accompagner, et de faire en sorte qu'ils se sentent intégrés, mais dans le respect commun.

- *Garage à vélo Collège de Saussure*

On déplore de nombreux vols de vélo dans cette zone, de jour notamment. Plusieurs opérations sont effectuées en collaboration avec la police cantonale. La police municipale, conjointement à Mme Gachet, a proposé au Collège de Saussure de fermer le garage à vélo et qu'il y ait un seul accès par une porte. Cependant, c'est au Collège, une institution étatique, de mobiliser les moyens nécessaires.

Une deuxième problématique de ce lieu consiste en l'intrusion à l'intérieur du Collège de Saussure pendant les cours. Là encore, un partenariat avec la police cantonale a été mis en place et le problème est maîtrisé.

[Les commissaires se rendent à vélo au quatrième point de vigilance]

- *Parc Navazza*

Les APM sont sollicités pour nuisances sonores la plupart du temps concernant ce lieu. La deuxième problématique du lieu concerne les promeneurs de chiens qui sont tentés de lâcher leur chien du fait que le parc est grand. Un parc à chiens a récemment été créé plus haut.

Lors de regroupement de jeunes le soir, certains vols ont eu lieu, plusieurs parents ont signalé des vols de portables de leurs enfants, et il y a aussi quelques épisodes de violence au cours de l'été. La police cantonale est intervenue plusieurs fois et la sensibilisation faite par la police municipale a canalisé la situation.

- *Parc Chuit*

Le parc est très prisé par les familles, par les groupes de jeunes, de Lancy ou d'ailleurs. Les plaintes concernent surtout le bruit provenant des espaces de grillades. Les groupes sont bruyants par leur nombre mais aussi du fait de l'utilisation de haut-parleurs portatifs. La hauteur du lieu crée une grande résonance. En période estivale, une attention particulière y est portée par la police municipale, qui intervient dès le matin en week-end pour jauger le nombre de personnes présentes et les sensibiliser sur l'utilisation correcte des lieux et notamment leur expliquer qu'il n'est pas possible de privatiser un lieu public et accaparer l'utilisation de tous les aménagements par un même groupe.

Le bâtiment de l'Orangerie propose la location de deux salles et une fois encore le bruit généré est problématique. La police municipale a désormais accès à la liste des locations, ce qui lui permet d'anticiper, de venir discuter en amont avec les intervenants. Des séances très appréciées ont été organisées avec les habitants afin de connaître leur ressenti sur ces nuisances sonores et de connaître leurs besoins. A savoir que, depuis cet été une belle collaboration a été mise en place avec le BUPP. Ils organisent des patrouilles avec des jeunes le jeudi, le vendredi et le samedi, ce qui permet d'avoir un suivi supplémentaire du parc avec la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Mme Gachet conclut en proposant une séance supplémentaire au printemps afin de couvrir les points de vigilance du Grand-Lancy. L'ensemble des commissaires ont particulièrement apprécié cette manière d'aborder les thématiques liées à la sécurité, en se rendant directement sur les lieux.

**15) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Présentation du budget 2022, subventions et postes RH**
=====

La séance commence par la présentation des subventions pour l'année 2022. Le budget concernant les fondations présente une augmentation par rapport à l'année 2022 mais n'amène pas de question.

Concernant les organismes privés, la commission passe en revue les différentes lignes du budget et en vient aux questions concernant des points précis auxquels il est répondu par l'administration et qui n'entraînent pas plus de débat. À noter une information importante sur le type de demande de subvention et les critères d'attribution qu'utilise la commune. Je citerai directement le procès-verbal de la séance pour en faire état : « En 2021, le SASL a reçu, jusqu'à fin juin, 85 demandes de subventions sociales réparties en 13 thèmes : aînés, emploi, famille, logement, femmes, migrants, jeunesse, aide sociale, santé, etc.). Ces demandes ont été analysées en juillet-août et enfin une proposition doit être validée par le Conseil administratif bientôt. Les critères d'attributions sont les suivants : les associations subventionnées collaborent avec le Service, bénéficient directement aux Lancéens, sont pérennes et n'accordent pas des prestations déjà délivrées par le service, tels que ce qui concerne les aînés, l'emploi, la famille et le logement. En outre, le service souhaite attribuer des montants significatifs pour les associations, quitte à attribuer des subventions à moins d'associations. »

Le troisième point concernant les subventions touche les ménages et particuliers. Outre les aides sociales, matérielles et casuelles, l'asile, promotion de l'intégration, l'épicerie solidaire voit son budget augmenter de 20k face à 2021 et cela en raison des années compliquées que nous traversons.

Pour les postes RH, le SASL voit sa dotation augmenter de 4 postes en CDI et deux en CDD. Il s'agit d'une réévaluation du taux actuel de certains postes qui ne sont, pour l'administration, pas suffisant.

Deux postes seront transférés du SASL vers le SPE pour donner suite à une réorganisation des services.

Concernant le SPE trois nouveaux postes en CDI sont demandés, dont deux sont les transferts depuis le SASL.

b) Effectifs scolaires
=====

La ville de Lancy a connu ces dernières années une forte densification en rapport à son développement suite aux quartiers qui se construisent actuellement et aura encore à faire face à de futurs nouveaux quartiers tels que Chapelle-Gui, les Passereaux et la boucle des Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Le constat des effectifs scolaires de ces dernières années nous montre une augmentation de 520 enfants entre 2016 et 2020 portant ce nombre à 3107, Lancy aura construit entre 2015 et 2023 plus de 48 classes pour ses écoliers. La prévision des effectifs du SRED prévoit près de 200 nouveaux enfants ces prochaines années. C'est pourquoi il est important de planifier les futures écoles dont certaines sont déjà en construction.

Trois secteurs ont été identifiés par le groupe de travail de la commune qui sont le secteur de l'Ancien-Puits, le secteur de l'école en Sauvy et celui de Chapelle-Gui.

Les questions des commissaires concernent ensuite la communication avec les différents intervenants, autant en amont des projets de construction avec les promoteurs et régies que sur le terrain avec les APE.

c) Nomination d'un représentant du Conseil municipal pour le Contrat de quartier Palettes-Bachet
=====

Mme Bencker est élue représentante du Conseil municipal pour ce contrat de quartier.

d) Divers
=====

Un retour nous est fait sur le lancement du contrat de quartier des Mouilles-La Caroline.

Un autre commissaire demande le niveau de connaissance et les mesures prises suite au container calciné dans un des quartiers de la commune. La magistrate explique avoir été tenue au courant par le chef de la police. Le chef de service assure être en contact avec la police municipale pour anticiper les futurs événements.

**16) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2021 – RAPPORTEUR : MME VIRGINIE VANDEPUTTE**
=====**a) Point de situation sur la Stratégie climat**
=====

Le SEDD répond à une question posée lors de la séance précédente au sujet des émissions en lien avec la santé des ménages : il est difficile de connaître tous les détails. Cela concerne les émissions de gaz générées par le transport de personnes, la consommation électrique, les déchets pharmaceutiques, tout cela est le résultat d'études externes. Il est aussi possible qu'il y ait des doubles comptages entre les émissions industrielles (fabrication) et celles des ménages (consommation). Tout cela repose sur des statistiques.

Des questions sont posées sur la stratégie climat :

PDC-VL : quelles mesures sont prévues concrètement pour promouvoir le végétarisme?

SEDD : cela va de la sensibilisation aux mesures concrètes. Le taux de repas végétariens servis dans les cantines des écoles (25-28% actuellement) sera analysé avec le service des affaires sociales par exemple. Il est confirmé qu'il y a un choix offert aux écoliers entre deux plats. Il n'y a pas de jour exclusivement végétarien.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Vert-e: avec la municipalisation de la petite-enfance, est-ce que cela atteindra la petite enfance? SEDD : oui, c'est clairement envisagé.

Magistrat : il faut préciser que les repas végétariens seront des plats équilibrés sans générer de carence en protéines. Il ne faudrait évidemment pas que les enfants qui ne mangent pas de viande à la maison se retrouvent avec des carences alimentaires.

PDC-VL : est-il envisagé pour le guide sur les consommations des ménages? Est-ce plutôt de la sensibilisation?

SEDD : il s'agit de donner envie, de sensibiliser, de montrer ce qui peut facilement se mettre en place. Par ex: Informer sur la pollution générée par la production de viande, valoriser les produits de saison et les produits locaux.

Magistrat: il faut clairement valoriser les produits locaux. Le nombre de végétariens a doublé pour des raisons de santé, idéologiques, etc. Il y a donc un trend à suivre.

PDC-VL : les guides sont importants, mais c'est aussi important de laisser la responsabilité individuelle.

Magistrat : on ne peut pas tout imposer aux gens. Il faut plutôt les convaincre et mieux les informer. SEDD : les gens n'ont cependant pas toujours le choix. Par ex: en crèche, il arrive dans certains lieux, si les parents sont végétariens, qu'ils doivent fournir les repas de leur enfant. Les végétariens sont encore aujourd'hui traités comme des gens à part, par exemple dans les restaurants où il y a peu de choix et ces choix ne sont pas de qualité.

Vert-e : les projets d'investissement sont peu « marqués » climat, mais on imagine que ce sont les dimensions transversales qui entrent en jeu.

SEDD: oui, tout-à-fait. Par exemple, avec la mobilité. On met en place cette stratégie climat au sein du STUM et c'est le STUM qui va prendre les mesures (mobilité, stationnement, etc.). L'Unité DD ne porte pas en elle les investissements, mais elle transmet les objectifs à viser.

b) Budgets d'investissements, postes et subventions 2022

=====

Les budgets d'investissement sont des projets, des intentions, etc. Les mesures et les coûts seront formalisés en 2022, dossier par dossier. Concernant les nouveaux postes en revanche, ces points seront abordés à la Commission des finances dans le cadre de l'analyse du budget annuel.

SEDD

Deux pôles : opérationnel (terrain) et administratif (pilotage, management, etc.).

3 postes envisagés : un poste d'assistant (poste existant en auxiliaire) revu pour être pérennisé, un nouveau poste de chargé de projets « climat » en CDD de 4 ans au sein de l'Unité de DD et un poste de chef de projets SEDD à 60%. Les postes sont amenés à être réévalués régulièrement en fonction des évolutions et des mesures prises. Il y a un souhait aujourd'hui de pérenniser le poste d'assistant car la personne engagée a acquis des connaissances et des compétences nécessaires pour la commune et vu les besoins de la commune, cela reste un poste à maintenir.

L'urgence climatique se révèle aussi dans l'urgence des mesures à appliquer : il faut optimiser les coûts et rationaliser les actions. Il s'agit de gérer encore mieux les problématiques pour atteindre les objectifs tout en rationalisant les coûts. Il s'agit donc d'avoir des personnes qui sont désignées pour les mesures transversales qui portent sur l'ensemble des services de la Ville. Il s'agit donc de consolider une organisation stratégique et transversale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Le SEDD donne quelques exemples de dossiers/projets : bord de l'Aire, le plan « lumières », l'aménagement du Square Claire-Matin, le Parc Navazza, le Parc La Pralie, les places de jeux, le Parc Chuit, Le Voiret, les îlots de chaleur (routes, places, parcs).

L'urgence est là et nous devons donc prendre des mesures fortes et immédiates.

Autres exemples d'investissements prévus : pour la Police municipale : achat d'un véhicule ; les écopoints ; les subventions aux ménages et particuliers (écosociale, visites villas, Manivelle (prêt de matériel)) ou adressées aux organismes privés - associatifs (aides pour les projets de développement durable, etc.) - chaque demande de subvention des organismes est soumise au Conseil administratif (avec préavis du service).

Questions:

Socialiste : véhicule de la police municipale : est-ce le SEDD qui gère le parc des véhicules de toute l'administration ?

SEDD : c'est une cohérence en termes d'achat et de perspectives communes. On lutte contre les véhicules individuels par exemple.

PDC-VL : s'agissant du 1er poste en CDD à convertir en CDI, quel est le profil de la personne concernée et en quoi consiste la fonction ?

SEDD : c'est une personne avec un profil technique. Elle est formée et a les compétences requises pour être assistante stratégique et technique. Elle est plus relationnelle qu'opérationnelle. Le temps investi devrait être une ressource. Sinon, il faut tout recommencer avec un nouveau stagiaire.

PDC-VL : places de jeux : qu'est-ce qui est le plus important entre les rénovations et les autres objectifs (déchets, consommation, ...) ?

SEDD : nous souhaitons analyser toutes les situations et mettre en œuvre les mesures par ordre de priorité. Il ne s'agit pas de refaire toutes les places de jeux, mais d'avoir une réflexion sur les besoins par quartier.

Magistrat : il s'agit aussi d'analyser les places de jeux sous l'angle des ombres offertes ou non qui peuvent empêcher l'utilisation des structures. Il faut aussi réfléchir aux matériaux utilisés.

SEDD : il faut préciser que le poste d'assistant est aussi précieux car de nombreux liens avec les acteurs sont nécessaires. La personne en place a créé un réseau et elle prend en charge de nombreux échanges avec les partenaires.

Vert-e : en quoi consiste le poste « chargé de projets » ?

SEDD : il s'agit d'un contrat en CDD pour 4 ans pour gérer la stratégie climat - le suivi, la sensibilité et allouer les ressources, etc.

Magistrat: les enjeux pour le climat vont se démultiplier et il faut quelqu'un qui soit le porte-parole pour la commune.

Vert-e : s'agissant du chiffrage des projets d'investissement, comment sont-ils calculés? Comment se répartissent les investissements partagés avec le Canton ou les autres communes?

SEDD: s'ils sont dans les crédits d'investissement, c'est que les partenaires sont connus et que les coûts seront déjà définis en termes d'engagement (financiers, accompagnements, etc.). Les devis sont déjà obtenus avec un risque de 30% environ de différence. Il s'agit de crédits d'études. Il faut donc prévoir des marges selon les situations rencontrées. Les demandes de crédit se feront de manière plus précise lors de la présentation de chaque projet. Les lignes sont placées sur les plus hautes des sommes. Cela évite les dépassements. Nous faisons en sorte de ne pas dépasser les coûts estimés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

PLR : vu l'ampleur de la charge attendue, le poste de chargé de projets à 60% n'est-il pas insuffisant? Magistrat : ce poste sera à 60% en 2022. Pour les années suivantes, il est possible que ce taux augmente si cela s'avère nécessaire.

SEDD : on veut faire un budget maîtrisé. Nous pourrions demander plus mais on souhaite que cela reste gérable. On verra en fonction des candidatures si personne n'est intéressé par un taux à 60%. On verra si le curseur doit être revu.

PLR : si on veut quelque'un de qualité et vu tous les projets, il faudrait revoir le taux à la hausse.

**17) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA****a) Présentation du budget 2022 du service des sports**
=====

L'objectif de cette séance est de présenter les subventions, les investissements et les postes budgétés en 2022.

Subventions**1. Subventions monétaires**

Monsieur Carnazzola précise qu'en échange de la subvention, il y a des rapports d'évaluation. On trouve sur CMNET l'ensemble des contrats de prestations, appelés dorénavant contrats de subventionnement.

La subvention monétaire pour le football est de Fr. 700'000.--.

Il y a une augmentation de la subvention pour le club d'art martial Yamashubi. Cela s'explique par le fait que les charges que doit payer ce club sont très élevées (plus de Fr. 15'000.--).

Le Ski Club a demandé une augmentation de la subvention pour changer l'ensemble des vestes de ski des moniteurs.

2. Subventions sous forme de loyer et participation aux charges

Monsieur Carnazzola indique que la Cour des comptes a demandé de valoriser ce qui était mis à disposition du Lancy FC. Le montant de Fr. 788'800.-- comprend les locaux, la valorisation des vestiaires, la buvette, ainsi que l'éclairage et les jardiniers et s'applique sur 3 sites.

3. Chèque sport

Auparavant, la commune acceptait les familles avec 3, 4 ou 5 enfants. Depuis cette année, on n'accepte plus que 2 chèques par famille. Malgré cette nouvelle politique, il y a un dépassement.

Investissements

Les montants sur CMNET.

Il y a eu divers investissements : pataugeoire des Palettes, rénovation des vestiaires du stade de Marignac, remplacement de la chaudière à pellets (piscine de Marignac), projet du stade des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Fraisiers, aménagement et rénovation du club-house, parcours santé du Petit-Lancy, assainissement des éclairages, remboursement du prêt du Lancy-Natation.

Les postes

Mme Gachet propose d'engager un gardien de bain à cause de la couverture horaire à la piscine de Marignac. Il a été décidé de créer le poste de gestionnaire de badges qui travaillerait en collaboration avec Mme Metry au niveau des locations de salle pour gérer l'ensemble des clés.

b) Divers

=====

Mme Gachet informe de l'inauguration du Streetpark samedi à midi avec une présentation de l'association ainsi que des 90 ans du Swiss table tennis qui va organiser une grande animation le dimanche 14 novembre dès 10h00.

La Présidente demande s'il est possible d'avoir un calendrier avec les différentes dates des évènements sportifs regroupés à un endroit.

**18) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****b) Divers**

=====

Projet immobilier de Claire-Vue

Il est indiqué qu'une présentation sur ce projet sera faite lors de la prochaine commission, car la commune souhaite informer le Conseil municipal. En effet, ce projet qui date de plusieurs années et qui avait déjà été présenté pour information en commission n'a pas suivi les règles en vigueur pour un PLQ, puisqu'un concours a été organisé, sans concertation publique. De plus, certaines données ont émergé depuis : un recours de Patrimoine Suisse, ainsi qu'une pétition de riverains soucieux du patrimoine. En outre, l'urgence climatique a également modifié les besoins.

La procédure nécessite désormais le préavis formel de la Ville de Lancy sur la dérogation au PLQ, qui est demandé par le biais d'une lettre de l'Office des autorisations de construire. Avant de rendre son préavis, le Conseil administratif souhaite présenter ce projet dans sa globalité au Conseil municipal pour lui donner l'occasion de réagir.

Le Président invite donc les membres de la commission à entamer une réflexion sur ce projet avec leur groupe respectif.

Gare routière

Pour rappel, la Ville de Lancy est en discussion avec le Canton depuis plusieurs mois concernant l'accessibilité et la circulation sur la place de Pont-Rouge.

Sachant qu'un centre logistique CFF est en développement non loin de là, il a été suggéré d'y déplacer les dépose-minutes, les taxis et les terminus de bus. Il semblait également faire sens

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

pour la Ville de Lancy de pouvoir y inclure la gare routière dont l'emplacement actuel semble poser problème. Cette solution paraissait la plus pertinente sur la commune, compte tenu de son emplacement, des connexions avec l'autoroute, le ferroviaire et le centre-ville. Le Canton a néanmoins déclaré qu'il n'était pas intéressé, ayant déjà prévu un autre emplacement.

Concernant la proposition du député de l'inclure dans la boucle du tram 17, cela paraît tout à fait impossible du fait du manque de place, de la dangerosité pour les piétons et les vélos mais aussi de la saturation du carrefour pré-existante.

Quant au Trèfle-Blanc, compte tenu des enjeux existant, cette proposition ne semble pas non plus réaliste.

La Chapelle – convention de passage public et entretien.

Un-e commissaire aborde un problème de convention avec le propriétaire privé d'un petit chemin sis sur le territoire de Plan-les-Ouates, mais utilisé par les habitants des 18 immeubles de la Chapelle pour rejoindre la route de Saconnex-d'Arve. La commune de Plan-les-Ouates, contactée, a déclaré être dans l'attente de la rédaction de la convention par la Ville de Lancy. Ceci, selon l'avis de ce-cette commissaire, car la commune considère probablement que ce chemin est emprunté par des habitants lancéens et que l'entretien devrait donc revenir à Lancy. S'agissant d'un chemin d'une soixantaine de mètres de long, il-elle estime que cela ne devrait pas coûter trop à la commune.

Il lui est répondu que selon les dernières séances de coordination technique, la balle était dans le camp de la commune de Plan-les-Ouates. Le Conseiller administratif recontactera néanmoins la commune pour comprendre le blocage.

19) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Présentation du budget des investissements 2022 et postes

=====

La présentation porte tout d'abord sur les demandes de création de postes pour le STUM :

- Pour le secteur bâtiment, le nombre de bâtiments à gérer a très fortement augmenté. De plus, une forte hausse est encore prévue d'ici 2025. Parallèlement, le personnel en charge des projets et de l'entretien des bâtiments n'a pas augmenté. Il est resté bloqué à quatre collaborateurs à 100%. Pour absorber cette surcharge de travail, qui est aujourd'hui déjà importante, il est proposé un poste supplémentaire d'architecte, qui est déjà effectif aujourd'hui. Il s'agit d'un poste à 100%, classe 17, avec un recrutement à l'interne, à savoir Mme Dell'Osa qui est en poste depuis janvier 2021 et qui donne entière satisfaction.
- Pour le secteur génie civil, même si la grande campagne d'assainissement des réseaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux claires arrive prochainement à son terme, de nouveaux enjeux de gestion des eaux usées et, surtout, la construction des nouveaux quartiers nécessitent d'augmenter l'équipe qui comporte actuellement deux ingénieurs civils. Il est proposé d'engager un technicien génie civil, qui se chargera notamment des nouvelles tâches de suivi d'autorisation des fouilles et qui pourra décharger les ingénieurs civils des tâches qui ne nécessitent pas leurs qualifications, sachant aussi que le suivi des travaux des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

espaces publics devient bien plus complexe. Il s'agirait d'un poste de technicien génie civil à 100%, classe 14, avec un recrutement externe.

Présentation des investissements 2022

Quelques éléments significatifs (liste non-exhaustive, celle-ci figure dans le PV de commission) :

- Ecole du Plateau : elle est récemment en fonction (rentrée scolaire 2021). Les travaux sont en train d'être terminés, ce sont des finitions. Le montant est de 22 millions. M. Bionda indique que les budgets prévus se trouvent dans la colonne « Dép. 2022 ».
- Place de Pt-Rouge et école Pont-Rouge. Pour l'école de Pont-Rouge, le montant prévu est de Fr. 33'560'000.--. Pour 2022, 18 millions de francs sont prévus d'être dépensés pour l'école.
- Chemin et espace public. Le montant de Fr. 50'000.-- est prévu pour les dépenses de 2022.
- Bâtiments scolaires. Un concours est prévu pour l'école primaire de Chapelle-Gui. Un montant prévu sera totalement dépensé pour 2022. La réalisation n'est pas certaine, en dépit de l'intention de construire une école dans le quartier de Chapelle-Gui pour décharger l'école du Sapay. Le principe de construction a été admis par le Conseil d'État, mais le PLQ a été remis en cause de manière fondamentale en raison de l'ajout de l'école par l'État et les différents propriétaires fonciers. Actuellement, il n'est pas possible de donner une date à la construction de l'école.
- Quartier des Semailles. Concernant le Bâtiment A, il est question d'une construction et d'un aménagement de locaux pour le parascolaire et, concernant le Bâtiment B, de la construction et de l'aménagement d'une crèche au chemin des Rambossons. Fr. 22'000'000.-- sont prévus pour 2022, et Fr. 438'000.-- pour le Bâtiment A.
- Bâtiments scolaires et crèches. Le bâtiment d'en Sauvy est à l'étude. Fr. 1'000'000.-- est prévu pour 2022.
- Triangle ch. des Maisonnettes. Un montant global de Fr. 13'600'000.-- est prévu, mais Fr. 5'000'000.-- sont prévus pour 2022 pour la construction. Les points « parking », « mobilier » et « agrandissement d'éco-points » sont indiqués dans le montant mais pas dans le budget. Ils seront faits plus tard. Concernant la rubrique « EVE du Plateau », la construction est en lien avec la crèche du Bac. Un montant de Fr. 380'000.-- est prévu pour l'équipement. Le montant de 2022 était initialement prévu à Fr. 320'000.--, mais Fr. 80'000.-- ont été ajoutés, ce qui donne un budget global de Fr. 400'000.--.
- Assainissement amélioration énergétique. Il s'agit d'un assainissement des fenêtres du bâtiment du PA, pour lequel un montant de Fr. 224'000.-- est prévu en 2022.
- Ecole Tivoli . Le montant de la rénovation de l'école est important, car Fr. 5'000'000.-- sont prévus. Le projet n'est pas déposé. Actuellement, le STUM est en discussion avec le DIP et l'OAC concernant le programme externe à l'école, pour intégrer le programme dans le projet de la rénovation de l'école.
- Bâtiment Rapin . Il s'agit de la rénovation du bâtiment. Un montant de Fr. 1'000'000.-- est prévu pour 2022.
- Ancien dépôt G. Ternier. Agrandissement ». Fr. 3'000'000.-- sont prévus au budget et Fr. 1'500'000.-- pour 2022. Un agrandissement de la voirie est censé avoir lieu. Mais il est difficile actuellement de savoir si cela sera sur ce secteur ou un autre, dont la zone

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

industrielle de Rambossons. Concernant le dossier du secteur « ZIA », un montant de Fr. 4'600'000.-- est prévu. Il s'agit de la création d'un nouveau dépôt.

- Bâtiment Chapelle, Bois de la Chapelle TAPL. Démolition-construction est un projet à Fr. 1'200'000.-- prévu en 2022. Sous la rubrique « Petite enfance », deux projets sont évoqués, le déménagement de la crèche Clair-Matin et la création de la garderie Caroll 2. Le montant total de la rubrique est de Fr. 1'600'000.--.
- Immeubles locatifs. Rénovation de la terrasse ». Il est question du restaurant Chez Zinette, pour lequel un crédit d'étude a été voté. Un montant de Fr. 690'000.-- a été prévu.

b) Présentation des travaux en cours et prévus pour 2022

=====

- Ecole de Pont-Rouge : elle se trouve dans le quartier Pont-Rouge. Au début, le projet visait 8 classes à créer, mais il a été constaté la capacité de doubler ce dernier chiffre. Le crédit d'investissement vient d'être fait. Le chantier a déjà débuté, avec des délais de fin de travaux pour l'été 2023 concernant l'école et jusqu'à janvier 2024 pour le parc.
- Ecole en Sauvy : deux pavillons provisoires, dont un sera dans le parc et l'autre sera dans le préau. Il s'agit d'un travail ambitieux, car 6 classes sont à livrer pour la rentrée scolaire 2022.
- Rénovation de la Villa Rapin : le mandat est externe, soit avec le bureau d'architecte BCR. La fin des travaux est prévue pour automne 2023.
- Bac – Maisonnettes : il s'agit du triangle du haut dans le dessin présenté en annexe. Les coûts des travaux du bâtiment crèche sont estimés à Fr. 15'700'000.-- qui prend en compte aussi d'autres travaux qui y sont liés, dont le parking sous-sol.
- Garderie Caroll : le projet consiste à agrandir la garderie.
- Passerelle Tivoli : ce projet est en cours de construction. M. Bionda indique la passerelle sur le dessin. L'objectif est de desservir le quartier de Surville, qui va devenir l'un des plus grands quartiers de la commune. L'ascenseur vitré est en cours de réalisation.
- Tram 15 : ce projet a un impact important sur les habitants. Il s'agit de la prolongation du tram 15 au niveau du quartier des Palettes. La fin des travaux est prévue pour l'été 2023. Comme spécificité, le projet prévoit que les voies du tram soient végétalisées, ainsi que la partie centrale.
- Aménagements extérieurs quartier Pont-Rouge : vaste projet, autour de l'école Pont-Rouge : un accès d'urgence dans le chemin des Mérimos ; la Pointe Sud qui relie le quartier à l'avenue Eugène-Lance ; et la noue qui est en cours de finalisation. Cette dernière fait 100 mètres de long, ce qui la rend très unique. Dernière action, à la place Pont-Rouge, qui était sous pilotage du Canton et qui va revenir à la Ville de Lancy. Une fontaine d'agrément vient d'y être installée.
- Espace de Vie Enfantine du Plateau : agrandissement de la cuisine et de la création d'un dépôt matériel.
- Cadiom Pt-Lancy : ce projet prévoit le raccordement de 8 chaufferies au réseau CàD Cadiom du Canton.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

- Maison de la sécurité : le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, pour janvier 2022. Il est compris dans le budget d'investissement de 2022.

c) Divers

=====

Une commissaire pose la question de la gestion du carrefour en bas de la route du Grand-Lancy (intersection avec la rampe de la Vendée) : il y a la possibilité de tourner à droite pour les voitures qui viennent du Petit-Lancy, alors que le feu pour les piétons est vert. Malgré une signalisation par un feu orange clignotant, cette situation s'avère dangereuse, selon le témoignage d'habitants du quartier de Pont-Rouge. Mme Moyard rappelle que ce carrefour est en cours d'aménagement et de modification (signalisation provisoire), et que cela est géré par l'OCT. Elle prend néanmoins note de la question.

20) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET SOCIALE – SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021 – RAPPORTEUR : MME LUCIA ROSALES

Présentation des coûts liés à la municipalisation de la petite enfance

=====

Nous avons voté un principe d'acceptation de la municipalisation intégrative le 25 mars dernier. Concrètement, cela signifie que l'ensemble du personnel de la petite enfance serait intégré dans le personnel communal. La petite enfance deviendrait donc une prestation importante de service public, gérée entièrement par la Commune. Les différents groupes politiques ont cependant demandé des précisions sur les éléments financiers que ce vote, s'il se concrétisait, signifierait.

Depuis le 25 mars dernier, un travail a été réalisé avec le service social, le service financier et les RH pour présenter des chiffres bien plus précis.

L'objectif de ce changement de gouvernance est d'avoir une vision globale, par le moyen d'une meilleure gestion des ressources, d'harmoniser les pratiques professionnelles et de garantir une équité de traitement pour les familles. Enfin, il est aussi prévu de développer de nouvelles réponses dans le domaine de la petite enfance (d'autres prestations).

Pour présenter les coûts de la municipalisation, il faut partir des charges des institutions de la petite enfance et de celles du service de la petite enfance. Les revenus viendront en diminution de ces charges. Le résultat obtenu sera comparé aux subventions que la Ville de Lancy verse annuellement aux institutions. La différence donnera le coût de la municipalisation.

Lors de la commission, il nous a été présenté les charges obligatoires. Une importante partie de ces charges sont les coûts salariaux qui prennent en compte toutes les fonctions que l'on trouve actuellement ainsi que d'autres postes nécessaires à ce changement dans les institutions de la petite enfance.

Ces coûts salariaux sont diminués de deux postes de secrétaires-comptables qui seront transférés au service financier de la Commune. Une partie importante de ces coûts concerne la LPP. Il nous a été présenté les revenus (les pensions des parents, les indemnités accident et maternité, une assurance indemnités journalières, la participation de Procter & Gamble pour les places

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

réservées). Il nous a été présenté les charges supplémentaires selon les projets que la Ville de Lancy souhaite mettre en place.

Sur le premier tableau, sont reportées les charges obligatoires moins les revenus. La différence avec le statu quo, soit la subvention annuelle de Fr. 18'482'000.-- qui est versée, donne un résultat pour 2022 de Fr. 6'900.-- pour les coûts de municipalisation.

Le coût de la municipalisation est diminué de l'excédent des liquidités que les institutions ont sur leurs comptes et qui sera perçu une fois, en 2022. Cela donne un résultat positif de Fr. 1'117'000.-- pour 2022.

Pour 2023, la moyenne des rétrocessions qu'ont faites les institutions à la Ville de Lancy ces dix dernières années a été calculée. Les institutions font une demande de budget en juin de l'année précédente, mais qu'elles rétrocèdent en novembre/décembre lorsqu'elles voient qu'elles n'ont finalement pas besoin de l'entier de la subvention.

En moyenne ces dix dernières années, ce sont Fr. 650'000.-- qui sont rétrocédés chaque année à la Ville de Lancy. En prenant en compte ce montant, le résultat de la municipalisation pour 2023 présenté le 10 novembre en commission donnerait un résultat négatif de Fr. 61'930.--.

Le deuxième tableau reprend ces lignes mais inclut également les projets en cours de réflexion. Pour 2022, le résultat serait un résultat positif de Fr. 886'000.--. Pour une année pleine, le résultat serait un coût de Fr. 429'000.--.

Une explication nous a été donnée en relation au rapport Jacquemet et des chiffres très différents qui nous sont présentés en commission le 11 novembre. Au vu des résultats, un comparatif a été établi pour voir où se situaient les grandes différences.

En synthèse, pour 2022, un résultat positif de Fr. 1'117'000.-- sans les projets et de Fr. 886'000.- avec les projets. Pour une année pleine, le coût de la municipalisation est de Fr. 61'000.-- sans les projets et de Fr. 429'000.-- avec les projets.

Questions

Un ou une commissaire relève d'abord que les Fr. 650'000.--, qui sont un retour qui vient en diminution de budgets annuels surdotés, ont été ajoutés au total des revenus. Le chiffre à retenir est donc de Fr. 5'996'320.--. Pour ce commissaire, il s'agit bien d'un retour et non d'un revenu.

Pour les résultats, les charges obligatoires en 2023 se montent donc à Fr. 19'194'680.--. Si la Ville de Lancy verse aux institutions actuellement Fr. 18'482'749.50 sur lesquels celles-ci lui remboursent Fr. 650'000.--, le total de la subvention effectivement versée est de Fr. 17'832'749.50.

C'est ce montant-là que coûtent les institutions à la Ville de Lancy. A cette remarque il est répondu que ce sont bien Fr. 18'482'000.-- qui sont budgétés. Aujourd'hui, chaque année, les budgets sont surdotés. Demain, ils ne le seront plus.

Un ou une commissaire va dans le sens du premier ou première. Sa question porte sur les vacances. S'il ou elle a bien compris, les personnes ont un stock d'heures sur lequel ils ont un salaire. Ici, on leur propose d'augmenter le stock d'heures, en diminuant les vacances. Ils auront le même salaire horaire mais leur rémunération augmentera. Cela lui est confirmé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Le ou la commissaire demande alors si les personnes qui ne souhaitent pas que leurs vacances diminuent pourront continuer à bénéficier de 13 semaines de vacances, ce qui reviendrait à un temps partiel.

Une dizaine de séances de négociations ont été tenues. Le seul élément qui n'a pas été traité en détail est tout ce qui est lié à l'échelle des fonctions, car la réforme de la grille salariale est en cours.

Concernant le coulisement, il n'y aura ni baisse de salaire ni licenciement. Dans la nouvelle grille, les personnes seront mises au salaire annuel strictement identique ou à la case supérieure la plus proche, indépendamment de savoir où elles seraient dans les annuités.

Concernant ensuite les vacances, le nombre de semaines de vacances, elles auront moins de vacances mais plus de salaire. Et cela permettra à la Ville de Lancy de disposer de ressources pour mener de nouveaux projets.

Un ou une commissaire souhaite des précisions sur le rôle des deux secrétaires-comptables qui seront coulissées au service financier.

Deux secrétaires-comptables iront au service des finances. Elles feront beaucoup, voire uniquement des tâches liées à la petite enfance. Elles s'occuperont par exemple de la gestion des fournisseurs et du paiement des salaires du personnel de la petite enfance.

Le ou la commissaire en conclut que, dans la comparaison du coût de la petite enfance entre la situation actuelle et la situation après la municipalisation, le coût de ces deux postes de secrétaires-comptables devrait également être pris en compte, même s'il est déplacé ailleurs dans l'administration, puisqu'elles feront des tâches en lien avec la petite enfance.

Ces deux postes ne seront pas au service de la petite enfance, mais au service financier. Ils doivent apparaître une fois, ce qui est le cas.

Le ou la commissaire demande si le coût relatif à la location de cet espace a été estimé.

Il est relevé qu'il ne s'agit pas de location : le pool administratif se trouvera dans des locaux existants de l'administration.

Un ou une commissaire demande des précisions sur les places réservées par Procter & Gamble.

Il s'agit d'un partenariat de longue date. Un quota de places est réservé dans les structures lancéennes proches du siège de Procter & Gamble, soit l'Espace de vie infantine du Plateau et la crèche Clair-Matin, en échange du paiement d'un montant qui ne correspond pas au coût réel des places. 56 places sont réservées. Procter & Gamble ont participé à l'investissement pour la construction de la crèche du Plateau.

POINTS FINAUX

21) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Bonvin : j'ai une question. Pourquoi à l'avenue Eugène-Lance, certains passages-piétons ont disparu ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

M. Haas : un petit clin d'œil, parce qu'on approche d'une période qu'on espère quand même festive. J'aurais une proposition pour ceux qui sortiront de cette salle tout à l'heure, parce que j'ai trouvé très chouette le sapin qui se trouve sur le haut de la place des Ormeaux, et grâce au service – alors je ne sais plus lequel c'est avec tout ce que l'on a entendu comme réorganisation – mais ce sont les personnes qui font les parcs et les jardins, le sapin a été décoré avec des décorations qui ont été faites par les enfants de l'école du Petit-Lancy et l'investissement des maîtres et des maîtresses et la qualité du rendu est top. Et ce serait sympa de pouvoir faire la même chose dans d'autres écoles et du coup on économise des produits made in China et c'est fait par les enfants de Lancy, c'est une belle idée. Je ne résiste pas au clin d'œil parce que quelqu'un a été très médiatisé aujourd'hui, qui est dans le public, et cela fait aussi plaisir parce qu'on a parlé des ressources humaines, de voir des gens aussi compétents au service de la Ville de Lancy.

M. Couto : j'aimerais adresser un remerciement à Mme la Maire et aux autorités de Lancy pour la lettre que j'ai reçue pour le décès de mon père, ainsi que pour la publication parue dans la Tribune de Genève.

Mme Captyn : je voulais partager avec vous le fait, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que c'est aujourd'hui la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. On s'est donc dit que cela valait la peine à cette occasion de rappeler quelques chiffres. En Suisse, une femme sur cinq est victime de violences domestiques au moins une fois dans sa vie, et 40% d'entre elles, d'entre nous, sont touchées par ce que l'on appelle la violence psychologique. La violence domestique contre les femmes est un phénomène qui a malheureusement augmenté ces dernières années. On parle de 20'123 infractions en 2020 contre 18'552 en 2018. On sait aujourd'hui qu'il y a en moyenne 14 viols par semaine et que malheureusement 1 femme meurt des suites de ces violences toutes les deux semaines en Suisse. Toujours pour les chiffres, à Genève, le nombre d'infractions pour violences domestiques recensé a bondi de plus de 30% entre 2017 et 2018, alors que dans le reste de la Suisse on était à 9% dans la même période et les femmes restent malheureusement les principales victimes de ces violences. En 2019, à Genève, elles ont concerné 2'317 personnes et la même année, les hommes qui sont subis de tels violences sont au nombre de 417. Une dernière information, c'est qu'en 2020, les montants d'indemnisation et de réparation morale accordés aux victimes ou à leurs proches se sont élevés à Fr. 5.3 millions.

Quel rapport avec Lancy me direz-vous ? Justement j'y arrive. C'est vrai qu'a priori on ne peut pas faire grand-chose, on le sait, mais on peut toujours mieux participer à l'effort collectif, en matière de soutien aux organisations qui viennent en aide à ces victimes de violence.

On peut aussi chercher à favoriser l'égalité de fait dans la commune, d'ailleurs on attend toujours une réponse à une motion qui a été adoptée à la majorité des voix de ce Conseil lors de la précédente législature. Je rappelle que le délai pour répondre à une motion, c'est 6 mois, c'était en juin 2019.

Pour revenir à ma proposition individuelle, on peut aussi exprimer sa considération pour cette journée et je vous propose un instant de recueillement pour les 23 femmes qui sont décédées depuis le début de l'année, victimes de féminicides. Je vous propose que l'on se lève et que l'on fasse une autre minute de silence, sans distinction de chapelle, de parti ou de couleur, à la mémoire de ces femmes.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Bonfanti : cela concerne le prochain point et je me permets de prendre déjà la parole maintenant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

Je souhaite donc parler de Mathilde.

Mme la Conseillère municipale, chère Mathilde, le Conseil administratif a appris avec regret ta démission du Conseil municipal de Lancy. Tu es entrée dans ce Conseil le 24 janvier 2019 afin de remplacer Steeve Ray, démissionnaire.

Tu as siégé dans les Commissions des sports, de la culture et de la communication, de l'aménagement, du développement durable et de l'environnement, aux finances, sociale et au Bureau du Conseil municipal, pas moins de 7 commissions.

Tes activités tant professionnelles, que privées et familiales ne permettent plus d'assurer, comme tu souhaites le faire ta charge de travail et tu as donc pris la décision de passer la main.

Les membres du Conseil administratif, ainsi que les membres du Conseil municipal, garderont de toi une personne aimant élever le débat tant en séance de commission qu'en séance plénière et tu viens de le démontrer. Ayant une forte sensibilité aussi à l'écologie et à l'intégration sociale.

J'aimerais au nom du Conseil municipal et du Conseil administratif te remercier pour ton dévouement au service de la collectivité. Je te souhaite bon vent dans tes activités et espère qu'il ne s'agit pas d'un adieu définitif.

L'assemblée applaudit, M. Bonfanti offre deux présents à Mme Captyn.

M. Jotterand : avant de passer au point prochain, le Conseil administratif souhaite-t-il répondre à la question de M. Bonvin sur l'avenue Eugène-Lance ?

Mme Moyard : j'étais en train de vérifier les plans, mais pour être parfaitement certaine, je revérifierai les choses en début de semaine et vous ferai parvenir une réponse. On a fait des modifications de places, beaucoup de modifications de marquage, on a installé des îlots végétalisés, on a sécurisé les racines des marronniers, on a revu les cônes de visibilité, tout cela est assez au point, mais à ma connaissance il n'y a pas eu de suppression de passages-piétons.

M. Jotterand : en tant que riverain de l'avenue Eugène-Lance, je me permets de dire que en effet tous les passages-piétons depuis la Mairie jusqu'à la rue du Bachet ont tous été grattés. Donc, on voit encore les passages surbaissés, etc. En fait, mon hypothèse, c'est que dans les zones 30, théoriquement, il n'est pas censé y avoir des passages-piétons, c'était une exception qu'il y avait à l'avenue Eugène-Lance et je suppose qu'elle a été enlevée.

Mme Moyard : oui, en effet, il ne doit pas y avoir de passages-piétons dans les zones 30 et donc il n'y en a plus ! J'étais tellement passionnée par le dossier principal sur ces travaux, l'installation du giratoire, le futur éco-point, le maintien des marronniers et l'augmentation de la sécurisation des piétons, des cyclistes et l'amélioration de la qualité de vie des riverains, que j'en oubliais ce point de mise en conformité avec la zone 30 et vous prie de m'en excuser. Merci pour ce complément, M. le Président.

M. Jotterand : et pour finir sur une note légère, de la piste cyclable à l'envers du bon sens, comme le riverain de la rue du Bachet nous l'a écrit dans le courrier, c'est-à-dire le contre-sens cyclable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021**22) PRESTATION DE SERMENT DE HÜSEYIN TEMEL, EN REMPLACEMENT DE MME MATHILDE CAPTYN (LES VERTS), DEMISSIONNAIRE**

M. Jotterand : je passe la parole à M. Haas pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

M. Haas :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission au 25 novembre 2021 de Madame Mathilde CAPTYN du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Hüseyin TEMEL accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal après le 25 novembre 2021.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. Jotterand : j'invite M. Temel à s'avancer et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

L'assemblée se lève.

M. Jotterand : M. Temel, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Temel : je le promets.

M. Jotterand : merci M. Temel et bienvenue.

L'assemblée applaudit.

M. Vogel : je souhaiterais rapidement vous informer que M. Temel siègera aux commissions sociale, de la culture, et du développement durable, en remplacement de Mme Captyn, et au contrat de quartier Mouilles-Caroline, sous réserve de la confirmation par la Commission sociale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

M. Jotterand : je clos cette séance, je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin de soirée.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.